

Emile Duclaux

Un des plus éminents parmi les fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme, celui qui fut son premier vice-président, Emile Duclaux, est mort, le 3 mai 1904, à l'âge de soixante-quatre ans, des suites d'une hémorragie cérébrale. Membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, il avait consacré à la science presque toute sa vie. Mais il n'avait pas hésité, lorsque l'affaire Dreyfus éclata, à quitter son laboratoire, et à prendre sa place au premier rang de ceux qui combattirent pour la Justice. Entré dans cette voie, il ne borna point son activité à une question personnelle et il tint à honneur de collaborer fidèlement à l'œuvre tout entière de l'association qu'il avait contribué à fonder. C'est au cours d'une séance du Comité Central, le 13 janvier 1902, au moment où il apportait sa précieuse contribution à l'étude de l'abolition du régime arbitraire de la police des mœurs, qu'il fut frappé pour la première fois par le mal qui devait l'emporter.

Il était né à Aurillac (Cantal), le 24 juin 1840. Son père était huissier, et l'employa parfois à copier des actes ou à porter des protêts au greffe, ce qui fit dire à Duclaux par la suite qu'il avait débuté dans la vie en qualité de « saute-ruisseau ». En réalité, il ne le fut que dans les loisirs que lui laissaient les études.

Reçu à la fois à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole normale supérieure (section des Sciences), il opta pour cette dernière.

C'est là que commencèrent ses relations avec Pasteur, dont il fut le dévoué collaborateur, et auquel il devait succéder plus tard dans la direction de l'Institut Pasteur. Agrégé en 1862 ; docteur es-sciences physiques en 1865, il fut nommé professeur de chimie à la Faculté des sciences de Clermont, puis à celle de Lyon. En 1879, il devint professeur de physique et de météorologie à l'Institut agronomique de Paris. En 1883, il fut chargé d'un cours annexe de chimie biologique à la Sorbonne et plus tard d'un cours semblable à l'Institut agronomique. En 1888, il fut élu membre de l'Académie des Sciences, et, en 1894, associé libre de l'Académie de Médecine.

Son œuvre scientifique est considérable. En 1882, il publia *Ferments et maladies*, première application de la microbiologie à la pathologie humaine. En 1883, il publia, dans l'encyclopédie chimique de Frémy, sa « chimie biologique ». En 1894 « Le lait, études chimiques et microbiologiques » ; en 1896, « Pasteur, histoire d'un esprit » hommage à la mémoire de son maître. En 1897, il commence la publication de son « Traité de microbiologie », qui devait comprendre huit volumes, et dont quatre seulement sont achevés.

Cet énorme labeur scientifique s'augmenta dans les dernières années de la part qu'il prit à la lutte contre l'iniquité et le mensonge. Il fut l'un des témoins qui tinrent à apporter à Emile Zola l'appui de leur autorité. Il prit part à un grand nombre de réunions publiques, et on le vit présider avec un tranquille courage des assemblées houleuses. Il fit, pour la cause qu'il avait reconnue juste, des conférences et des articles, notamment « l'Education de l'Homme et du Citoyen » et les « Propos d'un Solitaire ». Désireux de propager la vérité dans tous les domaines de la pensée, il fonda l'Ecole des Hautes-Etudes Sociales et donna

son appui aux Universités populaires qui se créaient à ce moment. Il fut un grand citoyen en même temps qu'un grand savant.

Ses obsèques civiles ont eu lieu à Aurillac, le jeudi 5 mai. Dans le cortège nombreux qui accompagna son corps à la gare, on remarquait MM. Jean Psichari et J. Héricourt, vice-présidents ; Mathias Morhardt ; secrétaire général, et Westphal, trésorier général ; A. Bergougnan, Emile Bourgeois, Delpech, Frey-statter, Yves Guyot, Louis Havet, D^r Georges Hervé, Anatole Kopenhague, D^r Louis Lapique, Paul Painlevé, Pierre Quillard, A. Ratier, D^r Paul Reclus, Joseph Reinach, Charles Richet, membres du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Conformément à la volonté d'Emile Duclaux aucun discours n'a été prononcé.

Dans sa séance du lundi 16 mai, le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni pour la première fois depuis la mort de M. Emile Duclaux, a voté à l'unanimité la résolution suivante, sur la proposition de M. Francis de Pressensé, président :

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 16 mai 1904, adresse à la famille d'Emile Duclaux l'hommage de ses sentiments de profonde et de douloureuse sympathie.

Il évoque avec une juste fierté le souvenir de l'étroite et persévérante collaboration que l'illustre savant lui a apportée aux jours héroïques de la lutte pour la Justice et pour la Vérité.

Et aussi longtemps que fidèle au grand exemple reçu de tous ces hommes éminents qui, quittant leurs laboratoires et leurs travaux scientifiques ou littéraires, assurèrent si intrépidement la victoire du Droit, la Ligue continuera de remplir la mission généreuse qu'elle s'est donnée, la mémoire de

Duclaux restera vivante, au milieu d'elle, comme le plus pur et le plus noble témoignage d'un moment de la conscience française.

M. Francis de Pressensé, député, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a publié, dans *l'Humanité*, l'article suivant sur M. Emile Duclaux :

La mort vient d'enlever brutalement M. Emile Duclaux, un grand savant, un de ces esprits lumineux, probes et fermes, qui possèdent dans notre langue le juste instrument de la raison, et qui mettent leur passion à découvrir, à démontrer, à propager la vérité. S'il avait disparu, il y a quelques six ou sept ans, il aurait laissé le souvenir d'un lieutenant éminent de Pasteur, d'un maître dans le domaine de cette science où se rencontrent la physiologie, la pathologie, la physique et l'histoire naturelle, et qui, par l'étude des infiniment petits, est arrivé non seulement à transformer la médecine et l'hygiène publiques, mais, encore, à faire voir, dans la mort elle-même, un phénomène de vie — la vie des êtres parasitaires, qui se nourrissent aux dépens des organismes supérieurs.

Et, sans doute, sa part aurait été assez belle dans l'histoire intellectuelle de ce siècle. Il fallut une occasion extraordinaire pour qu'il déployât les qualités morales, la simple et virile vertu d'un bon citoyen.

Quand l'affaire Dreyfus éclata, il fut — et des premiers — un de ces *intellectuels* qui se sentirent appelés à sortir de leur cabinet ou de leur laboratoire, pour empêcher que, sous le masque mensonger de patriotisme, une suite de crimes sans nom assurassent l'impunité du crime initial. Sa raison, non moins que sa conscience, s'indigna, se révolta ; habitué à conduire avec ordre les opérations de son entendement, à mettre la vérité au-dessus de tout, il ne pouvait que haïr d'une parfaite haine les louches mensonges, les

faux, les grossiers sophismes, les ignobles déclamations à l'aide desquels une bande de scélérats essayait de rendre la France entière complice de leur forfait.

Il fut avec Grimaux, avec tant d'autres paisibles savants, l'un des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il fit plus : il se jeta en pleine mêlée, il prit une part active à la grande campagne de réunions publiques, et il présidait le *meeting* où il fallait son courage et celui de quelques généreux citoyens, pour préserver l'imprudente provocation de Déroulède d'un juste châfiment.

En lui un nouvel aspect s'était révélé : il y avait du Franklin en ce grand savant et quelques-uns de ses écrits de polémique resteront, comme le *Bonhomme Richard*, de Graker, des chefs-d'œuvre de bon sens narquois, de logique pressante et de simplicité savoureuse.

La maladie vint l'atteindre en pleine bataille. Il dut limiter son activité, se renfermer de nouveau dans son laboratoire.

Duclaux était un démocrate sincère. Ses études lui avaient appris, en matière d'hygiène sociale, l'impuissance de l'individualisme ; un esprit aussi juste ne pouvait manquer de tirer les conclusions générales de telles prémisses ; et, comme toutes les raisons droites rompues aux méthodes de la science, Duclaux s'inclinait de plus en plus vers ce socialisme que son civisme et son amour de la démocratie le rendaient digne de comprendre et de servir.

FRANCIS DE PRESSENSÉ.

Les adresses suivantes ont été envoyées au Comité central après la mort de M. Duclaux :

NOGENT-LE-BERNARD (Sarthe).

Mon cher Président,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien exprimer à la

famille de M. Emile Duclaux les sentiments les plus respectueux de condoléances de votre dévoué :

DELANTE,
mairie de Nogent-le-Bernard.

PARIS. — SECTION DU VII^e ARRONDISSEMENT.

Le 4 mai 1904.

Madame,

La section du VII^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme, douloureusement émue de la mort d'Emile Duclaux, son président d'honneur, partage votre deuil, et vous prie d'agréer le témoignage de sa respectueuse sympathie.

Nous pleurons avec vous l'homme excellent, le savant illustre, le grand citoyen ; nous garderons pieusement sa mémoire ; nous tâcherons de nous inspirer de ses exemples.

Le Président : D^r SICARD DE PLAULOLES.

SECTION DE RUOMS (Ardèche).

Monsieur le Président,

Notre émotion a été grande, à la nouvelle que nous apportent les journaux sur la mort de M. Duclaux.

Après Scheurer-Kestner, Zola, Trarieux, la « Ligue des Droits de l'Homme » à la douleur d'enregistrer celle de Duclaux, un des fondateurs de cette association humanitaire. Mon regret et ma douleur sont d'autant plus profondes, qu'il est un de mes compatriotes ; qu'il a glorifié notre Cantal, pays fécond comme toute l'Auvergne, en grands hommes.

Certes, sa perte est grande pour la Ligue, mais elle l'est aussi pour la Science rationnelle.

En mon nom et en celui de mes collègues de la section de Ruoms, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien transmettre à toute la famille de notre regretté Vice-Président, nos sincères condoléances.

Avec nos remerciements anticipés, agréez, etc.

Le Président : BONNET.

SECTION DE SAINT-AFRIQUE (Aveyron).

La section Saint-Africaine de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, douloureusement émue de la perte irréparable que viennent de faire la France, la Science et l'Humanité, adresse à la veuve et aux

enfants de M. Emile Duclaux, l'expression affligée et reconnaissante de ses sympathiques condoléances.

Le Président : JACOB.

SECTION DE SAINT-ÉLOI (Puy-de-Dôme).

La section de Saint-Eloi envoie ses plus vives condoléances au Comité central et à la famille Duclaux, à l'occasion de la mort de M. E. Duclaux, ancien vice-président de la Ligue membre du Comité central.

Le Secrétaire : CHARBONNIER

SECTION DE SAINT-GIRONS (Ariège).

La section Saint-Gironaise apprend, avec une vive douleur, la mort du grand savant, de l'éminent citoyen qui fut un des fondateurs de notre Ligue et se leva, un des premiers, renonçant brusquement au calme d'une vie tout entière consacrée à la science, pour défendre la justice méconnue et le droit violé. Elle vous prie de vouloir bien transmettre à la famille d'Emile Duclaux l'hommage respectueux de ses regrets attristés.

Le Président : LADEVÈZE.

SECTION DE SAINT-MANDÉ (Seine).

La section de la Ligue des Droits de l'Homme de Saint-Mandé adresse à Mme Duclaux et à MM. Duclaux ses plus vives condoléances pour la perte qu'ils viennent d'éprouver. Elle s'associe à leur douleur et regrette vivement le grand citoyen qui vient de disparaître.

Le Président :
RISCHMANN.

Le Secrétaire :
CHOLET.

Le Monument Trarieux

TROISIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

Lévy-Bruhl, à Paris.	10 fr.
M. et Mme Alphonse Hirsch.	10 »
M. et Mme Joudelat.	2 »
Abraham et Félix Dreyfus.	10 »

Henry Mornard	20 »
D ^r Le Play	100 »
Tourme	20 »
Vidal-Naquet	20 »
Emile Emerique, à Saint-Nizier	3 »
Georges Emerique	3 »
Jules Lax, à Paris	5 »
Lyon, à Paris	20 »
Barodet, à Vincelles-sur-Jura	5 »
Madeuf, à Paris	3 »
Emile Alcan	25 »
Alfred Viot	25 »
Edmond Goudchaux	50 »
M. et Mme Boussus, à Hyères	10 »
L. Besson, à Châlon-sur-Saône	10 »
Leroux, à Limoges	5 »
Lauth, à Paris	50 »
Roussy, à Montpellier	5 »
E. Prevost, à Paris	20 »
Laroche, à Paris	20 »
Aug. de Holstein	50 »
Lucien Herr, à Paris	20 »
Fauquet, à Nice	5 »
Isidore Bloch, à Paris	20 »
Moulinier, à Bordeaux	10 »
A. Millerand, député, à Paris	20 »
La section de Blois	20 »
Benjamin Abran, à Aix	10 »
D ^r Yvonneau, à Blois	20 »
Mme Lévy, à Paris	5 »
Lucien Lévy à Paris	10 »
S. Wolff, à Paris	10 »
Moquet, à Gallardon	5 »
Louis Thalheimer à Paris	10 »
Paul Paris, à Bordeaux	5 »
Binet-Sanglé, à Paris	5 »
La section de Bougie	10 »
B. Torchut, à Royan	2 »

Gé
Au
Br
He
M
C.
An
To
de
M
Blo
D^r
M
Die
La

Aut
La

M
Pau
Mic
Dal
Alb
Arth
Léo
Arm
Cha
Gab
Jule
Mar
B. F
Schr
Salv
B. A
N. A
Chas

Georges Lisbonne, à Montpellier.	5	»
Alex. Weill, à Paris.	300	»
Aug. Lalance, à Paris.	100	»
Brunot, à Paris.	10	»
Henri Hirsch, à Menton.	5	»
Mme Alphen Mathieu, à Paris.	10	»
C. Nougarède, à Bolbec.	2	»
André Arnal, à Alfortville.	1	»
Touzery, à Paris.	5	»
de Montrecher, à Marseille.	5	»
Mme Lucie Spire, à Paris.	10	»
Bloch, à Paris.	5	»
Dr Marc Sée, à Paris.	25	»
Mlle Culot-Marfurt, à Paris.	20	»
Dietz, à Paris.	20	»
La Section Rochechouart.	100	»
— de Saint-Nazaire.	10	»
Aubry, à Boulogne-sur-Mer.	10	»
La Section de Pont-à-Mousson.	20	»
— de la Porte-Dauphine.	50	»
Mme Veuve Bernheim, à Paris.	1	»
Paul Stapfer, à Bordeaux.	10	»
Michel Prat à Paris.	1	»
Dalsème —	10	»
Albert Lévy —	5	»
Arthur Kahn —	20	»
Léon Brunschwig —	10	»
Armand Dreyfus —	10	»
Charles Dreyfus —	10	»
Gabriel Waré —	5	»
Jules Fabre —	10	»
Marc Herzfeld —	1	»
B. F. Cuau —	10	»
Schmoll —	10	»
Salvator Bloch —	5	»
B. Alexandre —	3	»
N. Alexandre —	3	»
Chassaigne, à Argenteuil.	2	»

La Section de Levallois.	10	»
La Section Roquette-Ste-Marguerite.	20	»
E. Creissel, à Paris.	5	»
Charleville —	1	»
Beaufils —	»	50
Cahan —	1	»
Souvé —	»	50
Montillot —	»	50
Demortier —	»	50
Lehmann —	»	50
Heim —	»	50
Carl —	1	»
Wolff —	1	»
Ossant —	1	»
Bruder —	1	»
Rosenwald —	1	»
Leval —	»	50
Tregau, à Archachon.	10	»
Ridey, à Guidel	1	»
Cadion —	1	»
Ernest Lang, à Paris.	20	»
Ed. Bamberger —	5	»
Paul Bamberger —	5	»
W. Mendès —	5	»
L. Mendès —	5	»
Vve Eug. Guieysse, à Bois-le-Roi.	20	»
D ^r A. Guieysse —	10	»
Herbert Kahn, à Paris.	100	»
Louis Vignon —	25	»
Hugo Finaly —	500	»
D ^r Netter —	50	»
Mirepoix —	5	»
Lançon —	5	»
Edmond, Georges et Gustave Boutelleau, à Saintes.	50	»
Mme Julius Kahn à Paris.	100	»
Biquard —	5	»
Lallement, à Brest.	5	»

Pa
An
Pa
Pa
La
G
M
F.
M
La
Ch
M.
Lé
Lir
G.
Mu
Em
B.

F
Ve
de v
ratio

S

Le
émus
fut l
venez

Paul Puvis, à Honfleur.	2 »
Armand Schiller, à Paris.	5 »
Paul Rouffier —	40 »
Peugrier —	3 »
La Section de St-Benoit du Sault.	10 »
G. Friedman, à Paris.	10 »
Mme Friedman —	5 »
F. Schœn —	20 »
Meynadier, à la Tourmellière.	10 »
La section du quartier des Halles.	20 »
Ch. et H. Dejoux, à la Sauzée.	10 »
M. et Mme Roberty, à Paris.	10 »
Léon Hecker —	10 »
Lindner —	10 »
G. Prunières —	5 »
Musset —	5 »
Emile Kahn —	10 »
B. Lauriez —	20 »
	<hr/>
	2.701 50
Total des deux premières listes.	3.487 »
	<hr/>
Total général	6.188 50

Adresses de condoléances.

FÉDÉRATION DES SECTIONS DES ALPES-MARITIMES.

Veillez transmettre à la famille Trarieux les sentiments de vives condoléances et d'impérissable souvenir de la fédération des sections des Alpes-Maritimes.

Le Secrétaire : MONTÉL.

SECTION D'ARLAL (Algérie).

A Madame Trarieux

29 mars 1904.

Madame,

Les membres de la section d'Arlal, douloureusement émus de la mort du grand citoyen et du bon Français que fut M. Trarieux, s'associent à la perte cruelle que vous venez de faire et vous prient d'agréer leurs bien vives et

bien sincères condoléances. Puisse notre modeste témoignage apporter à toute votre famille un apaisement à sa douleur.

Le Secrétaire : ARNOULD, instituteur.

SECTION D'AUXERRE (Yonne).

A Madame Trarieux

17 avril 1904.

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la section d'Auxerre de la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen a voté à l'unanimité, au début de sa dernière assemblée générale, la motion suivante :

« La section d'Auxerre adresse ses condoléances à la famille du regretté président d'honneur de la Ligue, M. Ludovic Trarieux. »

Veuillez agréer, Madame, etc.

Le Secrétaire de la section d'Auxerre :

GASTON BOSQUET.

SECTION DE BÉZIERS (Hérault).

Exprimez nos profonds regrets à la famille Trarieux.

Le Président : MOULIN.

SECTION DE BORDEAUX (Gironde).

La section bordelaise participe au deuil de la Ligue. Présentez ses respectueuses condoléances à la famille de notre admirable compatriote et vénéré Président.

Le Secrétaire : FOURNIER.

SECTION DE BOUGIE (Algérie).

La section, s'associant au deuil cruel qui vient de frapper la Ligue dans la personne de son vénéré fondateur présente à Mme Trarieux et sa famille ses plus respectueuses condoléances.

SECTION DE BRASSAC (Tarn).

Le 27 mars 1904.

La section de Brassac de la « Ligue des Droits de l'Homme », douloureusement émue à l'annonce de la disparition soudaine du fondateur de la Ligue, mort victime de son inlassable dévouement à la cause de la Vérité et de la Justice ;

Se souvenant que cet homme de bien, sacrifiant son repos et faisant abnégation de lui-même, n'a pas hésité à prendre,

dans les circonstances les plus périlleuses, encore présentes à toutes les mémoires, la défense de celui dont l'innocence éclate aujourd'hui aux yeux de tous et sera bientôt, sans nul doute, reconnue par la Justice ;

Profondément émue de la grandeur des services rendus par M. Trarieux à l'humanité, adresse à Mme Trarieux l'expression de ses plus vives et de ses plus sincères condoléances pour la perte irréparable que sa famille et tous ceux dans la poitrine de qui bat un cœur viennent de faire.

Le Président : PAUL DOUZALS.

SECTION DE CAHORS (Lot).

28 mars 1904.

Madame,

Dans sa séance d'hier — la première depuis le décès du regretté fondateur de la Ligue — la section de Cahors a décidé de vous adresser l'expression de sa sympathie la plus vive et la plus respectueuse au sujet du deuil cruel qui vous a frappé.

Veuillez agréer, Madame, etc.

Le Secrétaire : COUESLANT.

SECTION DE CARNOULES (Var).

La section prie le Comité central d'être, auprès de la famille du citoyen Trarieux, notre regretté Président d'honneur de la Ligue, l'interprète de nos plus vifs sentiments de condoléances.

SECTION DE CERBÈRE (Pyrénées-Orientales).

La section de Cerbère, très affectée de la mort de M. Trarieux, s'associe au deuil de la Ligue et prend une vive part à la douleur de la famille.

Le Président : MONCAUT.

SECTION DE CHATEAU-CHINON (Nièvre).

La section de Château-Chinon, douloureusement émue par la mort du citoyen Trarieux, fondateur de la Ligue, adresse à sa famille et à la Ligue ses sincères condoléances.

Le Président : DUPREY.

SECTION DE CLAIRAG (Lot-et-Garonne).

Nous nous associons avec vous et tous nos amis dans votre grand deuil. Nous serons aux obsèques à Bordeaux. Prière de

communiquer l'expression de notre douloureuse émotion à M. Francis de Pressensé.

Le Président : HOLLARD.

SECTION DE COLLIOURE (Pyrénées-Orientales).

La section de Collioure de la Ligue des Droits de l'Homme envoie à Mme Trarieux ses bien sincères condoléances.

Le Président : BOUNET.

SECTION DE CORBIE (Somme).

Au nom de la section des Droits de l'Homme de Corbie, je salue le grand citoyen Trarieux ! Homme de cœur et de conscience, il fut l'un des plus vaillants parmi les défenseurs de la Justice ! A la veuve et aux enfants, nous adressons nos très vives et très respectueuses condoléances.

Le Président : LEQUIEN.

SECTION DE DIGNE (Basses-Alpes).

Profondément affligés à la nouvelle de la mort de M. Trarieux, fondateur, premier président de la Ligue des Droits de l'Homme, nous vous transmettons, pour la section digne fondée en 1899, l'expression de nos sincères regrets et vives condoléances. Présentez au Comité central la part que nous prenons à votre deuil, communiquez à la famille Trarieux nos respectueuses et douloureuses sympathies, recevez l'assurance de nos sentiments confraternels dans l'épreuve frappant solidairement tous les ligueurs de France.

Le Président : GRIVET.

SECTION DE FONTÈS (Hérault).

La section de Fontès, dans sa séance du 29 mars, a voté, à l'unanimité, une adresse de condoléances à la famille du regretté fondateur de la Ligue, M. Trarieux.

SECTION DE L'ISLE-SUR-LA SORGUE (Vaucluse).

Je vous prie de transmettre les sincères sentiments de condoléances de la section l'isloise à la famille de notre regretté président Trarieux.

MOURNA.

SECTION DE LAUSANNE, (Seine).

La section lausannoise exprime sa sympathie respectueuse à la famille et aux amis du républicain intègre qui disparaît laissant à notre Ligue et au pays un grand exemple de per-

sévérance et de foi dans la Défense du Droit et de la Justice.

SECTION DE LEVALLOIS-PERRET (Seine).

A Madame Trarieux

Madame,

En apprenant la triste nouvelle de la mort de M. Trarieux le Comité de la section de Levallois-Perret a éprouvé la plus vive émotion. Au nom de la section tout entière, nous tenons à vous témoigner toute la part que nous prenons au deuil cruel qui vous frappe et nous vous prions de recevoir l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme n'est plus, mais sa mémoire survivra chez tous ceux qui sont animés de la passion de la Justice et de la Vérité.

Si quelque chose, Madame, peut adoucir votre douleur, c'est la pensée que l'illustre mort n'aura pas combattu en vain et que son nom sera conservé dans l'esprit de tous, comme l'un de ceux qui ont le mieux servi, dans des temps difficiles, la Démocratie et la République.

Veuillez agréer, Madame, l'hommage des sentiments attristés des membres de la section de Levallois-Perret.

Le Président : A. CAUCÉ.

SECTION DE LIBOURNE (Gironde).

La section libournaise exprime au Comité central ses douloureuses condoléances.

Le Président : BERGER.

SECTION DE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne).

Les membres de la Ligue des sections de Montauban, réunis en Assemblée générale le 17 mars, douloureusement émus par la mort du collègue Trarieux, fondateur et premier président de la Ligue, héros infatigable de la justice et de la vérité, tombé sur le champ de bataille après avoir préparé le triomphe du droit, prient Mme Trarieux de vouloir bien agréer l'unanime témoignage de leurs respectueuses condoléances, et de transmettre à toute sa famille l'expression de leur vive sympathie.

SECTION DE NÎMES (Gard).

Le Comité de la Ligue vous adresse ses condoléances et sa sympathie.

Le Président : CROUZET.

SECTION DE NIOZELLES. (Basses-Alpes).

Au moment où la famille de notre regretté président est plongée dans la plus profonde affliction par la perte cruelle de son chef vénéré, la section de Niozelles de la Ligue des Droits de l'Homme se fait un devoir d'adresser à tous les membres éplorés de la famille du défunt l'expression de ses sentiments les plus sincères de condoléances et de respectueux souvenir.

PARIS. — SECTION DE LA FOLIE-MERICOURT (XI^e Arrt.).

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous exprimer les sentiments de sincères condoléances à l'occasion de la grande perte que vient de faire la Ligue et tous les amis de la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Le Président : MARC GERSON.

PARIS. — SECTION DU XX^e ARRONDISSEMENT.

Les membres de la section du XX^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis en assemblée plénière le 16 mars 1904, profondément affectés de la mort de M. Trarieux, s'associent aux sentiments exprimés par le Comité central et adressent à Mme Trarieux, à MM. Gabriel et Jean Trarieux, et à la famille éplorée, leurs respectueuses et sincères condoléances.

Le Président : FÉLIX SAGERET.

SECTION DE PARTINELLO (Corse).

Les membres de la section de Partinello, douloureusement émus par la mort de M. Trarieux, me chargent de vous prier de vouloir transmettre à la famille du défunt leurs plus sympathiques condoléances.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, etc.

Le Secrétaire : J.-P. ANTONA.

SECTION DE ROANNE (Loire).

La section de Roanne vous prie de transmettre à la famille Trarieux l'expression de ses condoléances et de sa profonde sympathie.

Le Président : PRENAT.

SECTION DE ROUBAIX (Nord).

La section roubaisienne vous prie de transmettre à la famille

Trarieux toute son admiration pour le regretté défunt et ses sincères condoléances avec l'assurance que tous les Ligueurs s'associent à sa douleur.

Le Président : EGO.

SECTION DE SOSPEL (Alpes-Maritimes).

La section sospelloise s'associe au deuil cruel que vient d'éprouver la Ligue en la personne de notre vénéré fondateur, président d'honneur.

Le Président : MAISSA.

SECTION DE TAIN (Drôme).

A Madame Trarieux

15 mars 1904.

Madame,

Profondément affligés par la mort de M. Trarieux, du ferme républicain qui mit sa haute intelligence et son courageux dévouement au service de la Justice et de la Vérité, la section tainoise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen vous envoie ses sincères et très respectueuses condoléances.

Le Secrétaire : A. VASSERER.

SECTION DE TARENTEISE (Savoie)-

La section de Tarentaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen déplore la perte du fondateur de la Ligue, qui montra dès le début un zèle infatigable pour le triomphe de la Vérité et de la Justice, et qui fut un honnête homme accompli. Elle adresse à la famille Trarieux ses sincères sentiments de condoléances.

SECTION DE VILLEFRANCHE (Aveyron).

La section envoie ses condoléances à la famille Trarieux et au Comité central, à l'occasion de la mort de M. L. Trarieux, le dévoué et le vénéré fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme.

L'Affaire Ferrari

La Ligue des Droits de l'Homme a été saisie, en 1902, d'une demande en révision formulée par M. Louis Ferrari, pour son fils, Camille Ferrari, dit Ferrali, qui avait été condamné le 17 mai 1901, à cinq ans de travaux forcés, par la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, pour un meurtre dont il paraissait être innocent.

Le 28 février 1903, MM. Ferdinand Buisson, Paul Guieysse et Francis de Pressensé, députés, adressaient la lettre suivante au ministre de la Justice :

Paris, le 28 février 1903.

Monsieur le ministre,

Nous prenons la liberté de soumettre à votre haute bienveillance le dossier de l'affaire Ferrari.

Nous joignons à ce dossier la consultation de M. Jean Appleton, professeur à la Faculté de Droit, de Lyon, à qui nous avons confié le soin de l'examiner.

Il vous semblera sans doute nécessaire, à la suite de l'examen de ces différents documents, d'ordonner une enquête judiciaire. Nous serions heureux d'en connaître les résultats.

Veuillez agréer, etc.

F. BUISSON, P. GUIEYSSE, FRANCIS DE PRESSENSÉ.

A cette lettre était joint le rapport suivant :

AFFAIRE FERRARI

M. Ferrari, dit Ferrali, a été condamné le 17 mai 1901 à 5 ans de travaux forcés par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Son père nous écrit pour nous prier de l'aider à obtenir la révision de ce procès; nous avons reçu, en outre, une lettre de M. Chavernac, défenseur de Ferrari, qui nous donne tous les éclaircissements désirables.

Voici ce dont il s'agit :

Ferrari était accusé d'avoir donné, au cours d'une rixe, un coup de couteau à un nommé Padovani, à la suite d'une discussion survenue dans un bar. Il fut formellement accusé

par un repris de justice, nommé Ansidei, et par une fille soumise, Cécile Didier, qui avaient poursuivi Padovani avec lui, et par d'autres témoins, tous repris de justice et gens sans aveu, qui s'étaient bornés à rapporter quelques vagues propos.

Un seul témoin accusait énergiquement Ansidei, qui avait été arrêté tout d'abord, puis avait bénéficié d'un non-lieu. C'était une fille soumise, Annonciade Dalleu, mais on ne tint pas compte de sa déclaration parce qu'elle était la maîtresse de Ferrari.

Or, il paraîtrait qu'Ansidei est le véritable auteur du meurtre de Padovani; tous les témoins auraient fait un faux témoignage terrorisés qu'ils étaient par Ansidei qui est, paraît-il, un malfaiteur des plus dangereux.

Or, Ansidei est arrêté aujourd'hui. Il aura à répondre prochainement devant la Cour d'assises du meurtre du tenancier d'un bar, sa condamnation, nous assure-t-on, est à peu près certaine. Tous les témoins du procès Ferrari prétendent maintenant dire la vérité et reviennent sur leur déclaration en accusant Ansidei du meurtre de Padovani. En outre, Ansidei aurait fait des aveux à ses co-détenus, et se serait vanté du meurtre de Padovani.

Enfin, M^r Chavernac a appris qu'une nouvelle enquête a été faite par les soins du Parquet, mais les résultats en sont tenus secrets.

À notre avis nous avons entre les mains les éléments nécessaires pour demander la révision du procès.

En effet, aux termes de l'article 443 du Code d'instruction criminelle, la révision peut être demandée, lorsqu'un ou plusieurs témoins précédemment entendus auront été poursuivis et condamnés pour faux témoignage, et aussi, lorsqu'un fait, inconnu lors des débats, vient à se révéler, de nature à établir l'innocence du condamné.

Nous serions donc d'avis de communiquer le présent rapport, ainsi que le dossier, à M. le ministre de la justice, en lui demandant de vouloir bien nous faire savoir, après enquête, quelle suite il entend donner à la demande de Ferrari. Les faits nous paraissent très sérieux, et une vérification minutieuse s'impose. Il sera facile d'ailleurs à M. le ministre de la justice d'avoir des renseignements précis et rapides en s'adressant au Parquet général d'Aix, puisque le magistrat instructeur s'est préoccupé de l'affaire Padovani à

propos du nouveau meurtre qui va entraîner la comparution d'Ansidei devant les Assises des Bouches-du-Rhône.

Le Rapporteur : Jean APPLETON.

Le ministre de la Justice répondait en ces termes, le 12 mars 1903 :

Paris, le 12 mars 1903.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la nouvelle requête en révision adressée à ma Chancellerie par le nommé Ferrari à la date du 13 février dernier, a été transmise le 19 du même mois à M. le Procureur général près la Cour d'Aix.

Les renseignements demandés à ce sujet ne sont pas encore parvenus à ma Chancellerie.

Agrérez, Monsieur le Président, etc.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,

Par autorisation :

Le directeur des affaires criminelles et des grâces,
MALPEYRE.

Le 19 octobre 1903, nous rappelions au ministre de la Justice la demande de révision de M. Ferrari par la lettre suivante :

Paris, le 19 octobre 1903.

Monsieur le Ministre,

Nous prenons la liberté de vous rappeler que, par lettre du 12 mars 1903, vous avez bien voulu nous informer que vous donniez suite à la demande formulée par nous au sujet d'un nommé Louis Ferrari, condamné par la Cour d'Aix à cinq ans de travaux forcés, et que vous aviez ordonné une enquête pouvant aboutir à une révision de sa condamnation.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître les résultats de la mesure ordonnée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

Le ministre de la Justice nous répondait en ces termes :

Paris, le 24 octobre 1903.

Monsieur le secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre

du 19 courant, qu'après avis du 23 juillet dernier de la commission de revision des erreurs judiciaires, a été rejeté le recours formé par le nommé Ferrari (Jean) dit Ferrali, condamné le 17 mai 1901 par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône à 5 ans de travaux forcés et à 5 ans d'interdiction de séjour pour coups et blessures mortels.

Par décret du 18 août 1903, le susnommé a obtenu la remise du restant de la peine des travaux forcés.

Agrérez, Monsieur le secrétaire général, etc.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice.

Par autorisation :

Le directeur des affaires criminelles et des grâces,
GEOFFROY.

En remerciant la Ligue des Droits de l'Homme du résultat obtenu en faveur de son fils, M. Louis Ferrari se plaignait de ne pas en recevoir des nouvelles. Nous avons en conséquence adressé la lettre suivante au ministre des Colonies :

Paris, le 28 décembre 1903.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître où se trouve actuellement le transporté Ferrari, condamné le 17 mai 1901, par la Cour d'assises d'Aix, à cinq ans d'interdiction de séjour, et qui a obtenu, par décret du 18 août 1903, remise du restant de sa peine. Les lettres que son père lui a fait parvenir à Saint-Laurent du Maroni, sont restées sans réponse, et celui-ci craint un malheur.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, etc.

Le ministère des Colonies a répondu en ces termes :

Paris, le 8 janvier 1904.

Le ministre des Colonies à Monsieur le secrétaire général de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1, rue Jacob, à Paris.

Monsieur,

Par lettre du 28 décembre 1903, vous m'avez demandé de vous faire connaître l'adresse du nommé Ferrari, (Jean-Emanuel), dit : Ferrali, transporté à la Guyane française.

J'ai l'honneur de vous informer que j'invite, par dépêche

de ce jour, le gouverneur de la colonie pénitentiaire susvisée à me fournir le renseignement dont il s'agit, que j'aurai soin de vous transmettre dès qu'il me sera parvenu.

J'ajouterai que, suivant un avis de l'administration locale, le nommé Ferrari a reçu, le 30 septembre 1903, notification de la décision présidentielle, en date du 18 août précédent, lui accordant la remise du reste de sa peine des travaux forcés, et que ce transporté est passé dans la catégorie des libérés astreints à la résidence, sous le numéro matricule 9205, du 30 septembre dernier.

Recevez, Monsieur, etc.

Pour le ministre des Colonies et par ordre :

Le directeur,
chargé des services pénitentiaires
R. VASEILLE.

Le 21 avril suivant, le ministère des Colonies envoyait au secrétariat général de la Ligue des Droits de l'Homme les renseignements complémentaires qui suivent :

Paris, le 21 avril 1904.

Le ministre des Colonies à Monsieur le secrétaire général de la Ligue française, pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1, rue Jacob, à Paris.

Monsieur,

Pour faire suite à ma dépêche du 9 janvier dernier, numéro 108, répondant à votre lettre du 28 décembre précédent, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les renseignements fournis par M. le gouverneur de la Guyane, le transporté libéré Ferrari (Jean-Émanuel), habite Saint-Laurent du-Maroni depuis le 30 septembre 1903, date de sa mise en libération.

Ce transporté a déclaré qu'il écrivait régulièrement à sa famille et qu'il en recevait fréquemment des nouvelles.

Recevez, Monsieur, etc.

Pour le ministre des Colonies et par ordre :

Le directeur,
chargé des services pénitentiaires,
G. SCHMITZ.

L'affaire Andrés Gonzalès

La Ligue des Droits de l'Homme a reçu au cours de l'année 1903, une note ainsi conçue de M. André Fleurus, employé, demeurant à Sidi-bel-Abbès, (Algérie) sur le cas du nommé Andrés Gonzalès :

Il s'agit d'un vieillard, abîmé par les années de souffrances, subies injustement, qui se voit, aujourd'hui, obligé de mendier un porceau de pain pour pouvoir vivre.

Voici les faits : Par arrêté de la Cour d'assises d'Oran, en date du 27 juin 1867, sur l'inculpation de vol et de tentative de meurtre, le sieur Andrés Gonzalès (tel est le nom de mon protégé), maçon de son métier, se voyait condamner à 15 ans de travaux forcés.

Il y avait déjà 10 ans qu'il purgeait sa peine, lorsque, par un hasard providentiel, le vrai coupable qui, impuni pour le premier crime dont Gonzalès subissait innocemment les conséquences, vint à être condamné, pour un autre crime, aux travaux forcés à perpétuité et emmené à Cayenne, lieu où également Gonzalès se trouvait déjà.

Là le vrai coupable, qui n'avait plus rien à espérer de la vie, fit des aveux si précis et si probants, que Gonzalès fut mis en liberté, après trois enquêtes différentes, qui établirent surabondamment son innocence.

Voici, du reste, comment les faits se sont produits.

Je relate ici une copie extraite d'une expédition délivrée à Gonzalès, par ses chefs à Cayenne, au moment de sa mise en liberté :

« Le 24 juillet 1873, après le débarquement au camp des condamnés du convoi de « La Loire », Andrés Gonzales aurait rencontré, dans ce camp où il travaillait comme maçon, des condamnés espagnols.

« Dans une conversation qui se serait engagée entre eux, chacun aurait parlé de sa cause; Gonzalès raconta qu'il avait été condamné à Oran, en 1867, pour un crime qui avait été commis à Sidi-Bel-Abbès; c'est alors que le vrai coupable, le condamné Maximo Giménès aurait dit : « J'ai habité Sidi-bel-Abbès et je connais toute votre affaire »; ajoutant, en présence

des autres détenus et de Andrès Gonzalès, que ce dernier a été condamné à 15 ans de travaux forcés pour avoir attenté à la vie d'une femme, alors que le vrai coupable c'était lui.

« Au moment où Giménès faisait cette déclaration, la reprise du travail serait arrivée, et la conversation aurait été rompue ; après cette déclaration, et en arrivant au poste, le condamné Gonzalès rendit compte aux surveillants Gaspard et Blaise, de ce qu'il venait d'entendre, et quelques jours après, une enquête fut faite par le surveillant chef Guinet, au sujet de cette affaire.

« Dans l'interrogatoire que le surveillant chef Guinet fit subir au condamné Maximo Giménès, rien ne put confirmer les précédentes déclarations faites en présence des détenus, ce dernier niant systématiquement tout ce qui lui incombait, et ainsi Gonzalès aurait été impuissant à démontrer son innocence.

« Le 6 novembre 1875, Monsieur le Garde d'Artillerie Licoul, chargé des travaux pénitentiaires, vint, comme surveillant en chef, me rendre compte que le condamné Gonzalès, maçon à son service, se disait non coupable d'un crime pour lequel il était condamné. Je répondis, alors, que je verrais cette affaire.

« Le même soir de la déclaration de Gonzalès, j'en eus de ce dernier, pièce n° 1, me priant de faire le nécessaire pour prouver son innocence.

« Le lendemain de cette lettre, je fis venir à mon bureau tous les condamnés qu'il signalait, comme ayant entendu les déclarations faites par le condamné Maximo Giménès, relativement à sa condamnation ; j'obtins, alors, des co-détenus de Gonzalès, les déclarations suivantes :

« Le condamné 3244, Sans Vicente, 2^e classe, déclarait qu'au bagne de Toulon, le condamné Maximo Giménès lui avait dit, sans nommer personne, qu'il y avait en Calédonie un Espagnol condamné pour un crime que lui-même avait commis avec d'autres camarades ; les détenus 5096 Thierry, 2^e classe ; 5095 Schenck, 1^{re} classe ; 5151 Carrès, 3^e classe et 5154 Guerra, déclarèrent qu'à bord de la *Loire* Giménès lui aurait affirmé qu'en Calédonie, un Espagnol a été condamné pour un crime qui lui était reprochable.

« Après avoir reçu toutes les déclarations, j'en rendis compte à M. Charrière, directeur, et par son ordre, le condamné Maximo Giménès fut réintégré au pénitencier-dépôt, pour être interrogé et confronté avec les condamnés qui

avaient déclaré; c'est alors qu'il avoua une partie de ses déclarations qui établirent sa culpabilité et l'innocence de Gonzalès; voici le résumé de sa déclaration, dans le premier interrogatoire qu'on lui fit subir :

« Il habitait Sidi-bel-Abbès en 1867, et il allait souvent se promener le soir dans un village situé à environ 300 mètres de la ville; ce faubourg n'était habité que par des Espagnols parmi lesquels il y en avait beaucoup qui s'occupaient de musique dans leurs moments de loisirs; chaque fois qu'il sortait, il emportait avec lui sa guitare, et se joignait au premier groupe de musiciens qu'il rencontrait sur son passage.

« Un soir, à 7 heures et demie, dans le courant du mois de mars 1867, vers le 23, il aurait rencontré dans le faubourg, deux Espagnols qui lui auraient demandé où demeurerait la famille Pedro Ségura, qui faisait le commerce de charbon; il les aurait questionnés sur leur nom: l'un s'appelait Juan de Dios, et ne se souvenait que du prénom de l'autre: José. Après avoir causé un moment avec eux, il les aurait conduit chez la famille de Pedro Ségura dont il était le neveu. Le nommé Juan de Dios rentrait le premier, José l'aurait suivi, et lui, Maximo Giménès, serait resté sur la porte d'entrée qui resta entrouverte: Dès sa rentrée, Juan de Dios aurait demandé à la famille Pedro Ségura, s'il achetait du charbon, le mari aurait répondu affirmativement, et leur demanda s'ils en avaient beaucoup; Juan de Dios aurait répondu qu'ils en avaient de 50 à 60 quintaux; c'est alors que Ségura aurait répondu qu'il était acheteur à 3 francs le quintal; sitôt cette réponse faite, Juan de Dios aurait dit: « Ce n'est pas tout, c'est l'argent qu'il nous faut » et au même moment, son compagnon José se jeta sur la femme Ségura, et aurait cherché à lui poser un baillon dans la bouche, Juan de Dios sur le mari; mais aussitôt celui-ci cria au voleur. En entendant crier, Giménès se serait enfui pour ne pas être arrêté par la police, ou par les voisins qui pourraient être attirés par les cris d'alarme.

« Juan de Dios et José se seraient sauvés, et depuis cette affaire, jamais plus on n'a entendu parler d'eux.

« Le lendemain matin de cette histoire, il serait allé chez la famille de Pedro Ségura, lui demander ce qui leur était passé la veille; le mari lui aurait dit qu'un ivrogne l'avait frappé parce qu'il trouvait qu'il ne lui offrait pas (assez) la valeur réelle du charbon qu'il voulait lui vendre.

« Le condamné Maximo Gimenès, ajoute que s'il n'a parlé à son oncle de ce qui s'était passé à ce moment, c'est parce que, d'après la réponse qu'il lui avait faite, il croyait qu'il n'avait pas l'intention de porter plainte, et que d'un autre côté, s'il n'avait pris sa défense contre Juan de Dios et José, c'est parce qu'il se sentait trop faible pour lutter contre eux, préférant se sauver de crainte d'être arrêté par les coupables.

« Confronté avec tous les co-détenus, qui ont déposé sur les déclarations par lui faites, tous ont soutenu leur déposition faite sans hésitation, embarras, affectation.

« Confronté avec Gonzalès, Gimenès aurait à nouveau déclaré que le premier n'était pas coupable, que le crime était imputable à d'autres que lui.

« Dans un deuxième interrogatoire, il a complètement changé d'avis; il a prétendu que les deux coupables avaient des capuchons, et qu'il avait pu se méprendre sur leur taille, ajoutant que Gonzalès ayant déclaré avoir vécu à Bidi-bel-Abbès avec une femme appelée Marie, ce nom lui faisait rappeler que le nommé José aurait dit, en sa présence à Juan de Dios, avant d'entrer chez la famille Pedro Ségura :

« Dépêchons-nous, parce que ce soir je m'attends à coucher
« à la belle étoile; je me suis disputé avec Marie, ma femme, et
« si ce n'était pas à cause de mes enfants, il y a longtemps que
« je l'aurais quittée, et je vivrais mieux à fabriquer des
« balais. »

« D'après notre interrogatoire, le condamné 5047 Maximo Gimenès, paraît avoir été sinon complice, du moins, le principal coupable.

« Interrogé en 1873, il m'avait fait des déclarations.

« Interrogé à nouveau en 1875, au sujet de la même affaire, il a commencé par dire que le condamné Gonzalès n'était pas coupable, et qu'il n'a pas fait cette déclaration dans l'enquête de 1873, parce que Gonzalès s'y était mal pris, en se pressant de rendre compte, et en le faisant mettre en cellule.

« Ainsi donc, tout démontre que Gimenès est le vrai coupable.

Conformément aux conclusions de M. Jean Appleton, professeur à la faculté de droit de Lyon, qui avait bien voulu se charger d'examiner cette affaire, nous faisons vérifier officieusement les renseignements qu'on vient de lire, auprès de M. Bravard, directeur

de l'administration pénitentiaire à Nouméa. Nous recevions de M. Bravard la lettre suivante :

Nouméa, le 2 octobre 1903.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par la lettre du 4 août dernier, vous avez appelé mon attention sur l'affaire Andrés Gonzalès, lequel fut condamné, en 1867, par arrêt de la Cour d'assises d'Oran, à quinze ans de travaux forcés, sous l'inculpation de vol, et de tentative de meurtre.

D'après un mémoire adressé à la Ligue, l'auteur de ce crime aurait été un nommé Maximo Gimènès, qui, transporté à son tour en Nouvelle-Calédonie, aurait fait l'aveu de sa culpabilité en présence de surveillants militaires, et de plusieurs co-détenus. Vous me demandez, en conséquence, de vérifier ces renseignements

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les recherches les plus minutieuses n'ont point abouti à la constatation certaine de l'existence du dossier d'enquête qui, d'après l'assertion de Gonzalès, aurait été ouverte en 1875. D'un autre côté, il n'est plus possible, aujourd'hui, de recourir aux témoignages invoqués, les surveillants militaires et condamnés cités étant décédés ou ayant quitté la Colonie. Seul Maximo Gimènès est encore présent. Concessionnaire à Bourail, il a été interrogé à nouveau, et a formellement déclaré qu'il était bien l'auteur du crime pour lequel Gonzalès avait été condamné.

Bien qu'on ne retrouve, dans la Colonie, aucune trace de l'enquête qui aurait été faite en 1875, il paraît vraisemblablement, que le dossier y relatif a été, à cette époque, transmis au département. Cette supposition se justifie par ce fait que, l'année suivante, Andrés Gonzalès a obtenu la remise pleine et entière de sa peine, suivant la décision présidentielle du 16 décembre 1876. Cette mesure gracieuse fut suivie :

1° De la remise de l'obligation de résidence, accordée par décision présidentielle du 19 novembre 1877.

2° De la concession d'un passage gratuit de retour en France (dépêche Ministérielle du 20 novembre 1878 n° 988).

En conséquence, je suis fondé à penser que vous pourrez obtenir des renseignements précis et définitifs au Ministère des Colonies, auquel le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie adresse, par ce courrier même, à titre de renseignement com-

plémentaire, le nouvel interrogatoire du condamné Maximo Giménès.

Je vous fais retour ci-joint, Monsieur le Secrétaire général, des pièces jointes à votre lettre du 4 août précitée.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, etc.

BRAVARD.

Nous nous empressions de transmettre ces documents au ministre de la justice avec la lettre suivante :

Paris, le 22 décembre 1903.

Monsieur le Ministre,

Au nom du sieur André Gonzalès, demeurant à Sidi-bel-Abbès, (Algérie), j'ai l'honneur de former une demande en révision d'un arrêt de la Cour d'assises d'Oran, en date du 27 juin 1867, qui a condamné ce malheureux à la peine de quinze années de travaux forcés, sous l'inculpation de vol, et de tentative de meurtre.

Je joins à ma lettre :

1° L'extrait d'un mémoire rédigé par M. André Fleurus, employé, demeurant à Sidi-bel-Abbès, maison Povéda, avenue de la Chapelle.

2° Copie d'une lettre de M. Bravard, directeur de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

Ces deux documents vous édifieront sur le bien fondé de la demande formée au nom de Gonzalès. J'en retiens seulement que le vrai coupable, Maximo Giménès, a avoué son crime dans des conditions qui ne peuvent être suspectes, et que l'innocence de Gonzalès paraît bien avoir été reconnue, puisque à une époque ou un simple fait nouveau ne pouvait suffire à entraîner la révision d'un procès criminel, le Gouvernement a cru devoir accorder au malheureux condamné sa grâce entière, avec remise de l'obligation de résidence, et concession d'un passage gratuit, pour le retour en France.

M. le Ministre des Colonies pourra sans doute vous fournir sur cette affaire des pièces décisives, notamment le nouvel interrogatoire de Giménès, et le dossier établi en vue de la grâce accordée à Gonzalès.

Au cours de l'enquête à laquelle vous ferez sans doute procéder, à Sidi-bel-Abbès, il pourra être utile d'entendre, soit M. André Fleurus, soit M. Isaac de M. Bendjo :

Une seule objection pourrait être soulevée, la tardivité de la demande en révision. J'y réponds en faisant remarquer

qu'avant la loi de 1893, la révision n'était pas possible dans les conditions où se présente cette affaire. Depuis cette époque, M. Gonzalès a vainement cherché à faire interroger à nouveau Giménès. C'est seulement ce nouvel interrogatoire, qui ne date que de quelques mois, ainsi que la lettre de M. le directeur de l'Administration pénitentiaire, qui ont pu faire courir contre Gonzalès, les délais de la demande en révision.

Cette demande me paraît donc recevable, et j'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien y faire droit.

Agréé, monsieur le Ministre, etc.

Le Président :

FRANCIS DE PRESSENSÉ,

Député du Rhône.

Le 26 avril 1904, M. Francis de Pressensé a adressé au ministre de la Justice une nouvelle lettre ainsi conçue :

Paris, le 26 avril 1904.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur, à la date du 23 décembre 1903, de vous transmettre la demande en révision, formée par le sieur Gonzalès Andrès, contre un arrêt de la Cour d'assises d'Oran, en date du 27 juin 1867, qui l'a condamné à la peine de 15 ans de travaux forcés pour vol et tentative de meurtre.

M. le Ministre des Colonies a bien voulu, à la date du 11 décembre 1903, me faire parvenir sur cette affaire les renseignements suivants :

« ... J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du 27 janvier 1876, M. le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a adressé, en effet, à mon Administration, un dossier relatif à une enquête ins-
truite à Nouméa sur les déclarations du nommé Gonzalès.

« Ce dossier fut transmis, le 9 mai suivant, à M. le Garde des sceaux, ministre de la Justice. Par décision présidentielle du 26 décembre de la même année, Gonzalès obtint la remise du reste de sa peine de 15 ans de travaux forcés. Cette mesure de clémence était notifiée à mon Administration en ces termes : « Je m'empresse de vous faire connaître que la décision gracieuse du 26 décembre dernier, qui a fait remise au nommé André Gonzalès....., est fondée uniquement sur ce fait que certains doutes se sont élevés sur la culpabilité du condamné.

« Un examen attentif des circonstances de cette affaire a démontré l'impossibilité d'exercer utilement, aujourd'hui, des poursuites contre le nommé Giménès, désigné comme le véritable auteur du crime. »

Vous penserez, sans doute, Monsieur le Ministre, qu'il serait du plus haut intérêt pour la commission de révision instituée près de votre Chancellerie par la loi de 1885, de connaître le dossier auquel il est fait allusion dans cette lettre et qu'il y a i eu de le lui communiquer.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

Le Président :

FRANCIS DE PRESENSÉ,
député du Rhône.

L'affaire Jolibois

M. E. Jolibois, directeur d'école à Longwy-Bas, (Meurthe-et-Moselle), a saisi la Ligue des Droits de l'Homme de la plainte suivante :

12 octobre 1903.

Monsieur le Président,

J'ai recueilli *cent dix* signatures sur la pétition relative à la suppression des Conseils de guerre.

J'ai donc dû, avant d'envoyer mes listes à Paris, faire légaliser ma signature par le maire réactionnaire de Longwy.

Le respectable magistrat n'étant pas là quand mes listes ont été présentées à la mairie, les dites listes ont séjourné 24 heures dans les bureaux et il est arrivé ceci : la pétition a été recopiée, autographiée et des exemplaires répandus à droite, à gauche, dans le but de nuire aux signataires.

On a même poussé l'amabilité jusqu'à souligner certains noms qu'il s'agissait de mettre en relief.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur le Président, qu'un procédé pareil comporte une sanction ? Est-il permis que des pièces, dont le secret doit rester entre le maire qui les légalise et celui qui les produit, soient divulguées pour servir d'arme à la réaction ?

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien communiquer mes griefs au Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme qui, sans doute, voudra bien prendre les mesures que comportent les faits signalés.

Veillez bien, Monsieur le Président, etc.

E. JOLIBOIS.

Directeur d'Ecole à Longwy-bas, membre de la section de Longwy de la Ligue des Droits de l'Homme (Meurte-et-Moselle).

Cette plainte était appuyée en ces termes par le Président de la Section de Longwy :

Longwy-haut, le 13 octobre 1903.

Monsieur le Président de la Ligue Française
des Droits de l'Homme et du Citoyen, à Paris.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-inclus une lettre de M. Jolibois, instituteur à Longwy-bas, que j'approuve d'une façon complète.

Recevez, Monsieur le Président, etc.

L. ERHART, président de la section de Longwy.

L'examen de cette affaire a été soumis à M. Jean Appleton, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, qui a adressé au Comité central un rapport ainsi conçu :

Notre collègue Jolibois, de Longwy, avait recueilli cent-dix signatures sur la pétition relative à la suppression des conseils de guerre. Avant d'envoyer ses listes à Paris, il passa à la mairie de Longwy pour faire légaliser sa signature. Malheureusement, comme le maire ne se trouvait pas dans la maison commune, les listes restèrent 24 heures dans les bureaux, et, pendant ce temps, elles furent recopiées, autographiées et répandues par les soins du secrétaire en chef de la mairie (un détroqué, paraît-il), et M. X..., pharmacien, militant de la réaction.

Comme les adversaires ont tiré un habile parti de l'indiscrétion commise et qu'il est inadmissible que des pièces destinées à la légalisation soient divulguées par celui auquel elles sont obligatoirement confiées pour cette opération et servent d'armes aux partis, nous sommes d'avis que la section de Longwy signale au préfet du département l'abus commis par le maire de cette ville.

A l'appui de sa réclamation, la section pourra joindre le présent rapport.

Le Rapporteur : Jean APPLETON.

Conformément aux conclusions de M. Jean Appleton, la Section de Longwy s'empressa de signaler au préfet de Meurthe-et-Moselle l'abus dont notre collè-

gue, M. Jolibois, et les signataires de la pétition, avaient été les victimes. Le sous-préfet de Briey fut délégué à Longwy afin de procéder à une enquête. Les secrétaires de la mairie avouèrent, l'un avoir copié les lettres, l'autre les avoir communiquées.

En conséquence, le 14 avril, M. Francis de Presné, député du Rhône, président de la Ligue des Droits de l'Homme, adressait la lettre suivante au président du Conseil :

Paris, le 14 avril 1904.

Monsieur le Président du Conseil,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention les faits répréhensibles suivants :

Dans le courant de 1903, la section de Longwy de la « Ligue des Droits de l'Homme » avait réuni cent dix signatures sur une pétition relative à la suppression des Conseils de Guerre. L'un des adhérents communiqua les listes à la mairie de Longwy aux fins de légalisation. Les listes lui furent rendues le lendemain, mais, entre temps, elles avaient été copiées par un secrétaire de mairie et communiquées à un adversaire du Gouvernement qui les fit polycopier par le vicaire et circuler sous le titre injurieux de « Liste des 104 ». Le parti clérical tenta même de nuire à plusieurs des signataires de la pétition en les discréditant dans l'esprit de leurs concitoyens. A la suite d'un rapport de notre avocat-conseil, les faits furent signalés à M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle car il était inadmissible que de pareils abus de confiance fussent commis dans une mairie. A la fin de janvier 1904, M. le sous-préfet de Briey fut délégué par M. le Préfet à fin d'enquête.

Les deux secrétaires de mairie avouèrent, l'un avoir copié les listes, l'autre les avoir communiquées; le maire, lui, n'avoua rien, bien qu'il eût eu connaissance de tout ce qui s'était passé, et eût lui-même, c'est du moins l'opinion de nos amis de Longwy, donné l'ordre de copier les listes.

Nous sommes informés aujourd'hui que M. le Préfet vous a adressé son rapport vers le 10 février. Aucune suite ne paraissant avoir été donnée à cette affaire, nos amis sont à bon droit étonnés de ne voir aucune solution intervenir. Nous les avons rassurés en leur faisant espérer que l'affaire ne serait ni arrêtée, ni étouffée, et nous sommes persuadés qu'il vous semblera inadmissible que des documents destinés à la

légalisation soient divulgués par celui auquel ils sont obligatoirement confiés pour cette opération et servent ainsi d'armes aux partis.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, etc.

Le Président : FRANCIS DE PRESSENSÉ,
député du Rhône.

Le Président du Conseil a répondu en ces termes :

Paris, 27 avril 1894.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander des renseignements sur la suite donnée à une plainte portée par le Comité de la section de Longwy de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen et relative à la divulgation par le maire de Longwy et les employés de la mairie, des noms des signataires d'une pétition tendant à la suppression des Conseils de guerre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'un examen attentif de cette affaire, les faits relevés contre le maire de Longwy m'ont paru de nature à justifier un blâme sévère que j'ai fait adresser officiellement à ce magistrat municipal par M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Agrérez, etc.

Pour le Président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes :

Le secrétaire général : ED. COMBES.

A la suite de cette démarche la section de Longwy a adressé la lettre suivante au Comité Central :

Longwy, le 34 avril 1904.

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie sincèrement de votre lettre par laquelle vous me faites savoir que notre cher président, F. de Pressensé, a bien voulu sur ma prière faire une démarche pour nous auprès de M. le ministre de l'intérieur.

L'affaire est terminée. Le maire de Longwy, convaincu d'avoir laissé sciemment divulguer les noms des signataires de la pétition contre les conseils de guerre et cela dans le but de nuire à plusieurs d'entre eux, ouvriers de fabriques ou d'usines, est blâmé officiellement par le gouvernement.

Nous n'oublions pas que c'est à la Ligue qui nous a appuyés,

que nous devons cette sanction contre un maire réactionnaire militant. Aussi adressons-nous, Monsieur le Secrétaire général, à vous et à M. de Pressensé, l'expression de notre reconnaissance.

Veillez, je vous prie, publier cette bonne nouvelle sur le *Bulletin*.

Agrérez, etc.

Le secrétaire de la section de Longwy ;
A. JACQUARD.

Le Comité Central

Séance du 21 mars 1904

La séance est ouverte à 9 h. 1/2 sous la présidence de M. Jean Psichari, vice-président.

Sont présents : MM. Jean Psichari, vice-président ; Mathis Morhardt, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Henri Fontaine, commandant Freystatter, Paul Guieysse, Louis Havet, D^r J. Héricourt, D^r Georges Hervé, Paul Painlevé, Pierre Quillard, D^r Sicard de Plauzoles.

Excusés : MM. Gley, Yves Guyot, A. Kopenhague.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 février.

M. Louis Havet fait remarquer, au sujet de la communication de la section de Calais sur la loi d'amnistie, que le Comité central ne doit pas se résigner à la loi d'amnistie et qu'il convient de dire que cette loi « paraît » définitive au lieu de dire qu'elle « est » définitive.

Cette remarque obtient l'unanime assentiment du Comité central.

Le procès-verbal est ensuite approuvé.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 mars, qui est également approuvé.

SITUATION GÉNÉRALE. — M. le Président donne connaissance de la situation générale. Le nombre des adhérents du 1^{er} au 29 février a été de 1497. Le nombre des décès, démissions, etc., a été de 396. Le nombre total des adhérents au 29 février est de 45.752.

LA SITUATION FINANCIÈRE. — M. le trésorier général donne lecture du rapport suivant :

RAPPORT FINANCIER

Le solde en caisse au 31 janvier était de 24.662 fr. 85.

Les recettes ont été en février de 23.443 fr. 10, dont 20.363 fr. 71 en cotisations ; 301 fr. 93 en remboursements divers ; 147 fr. 15, en vente de brochures ; 1494 fr. 60 pour le *Bulletin officiel* ; 432 fr. 65 en souscription pour la propagande ; 183 fr. en souscriptions pour l'*Histoire de la Ligue* ; 7500 fr., don pour achat de mobilier.

Les dépenses se sont élevées à 18.327 fr. 55, dont 9472 fr. 10 en remises aux sections ; 807 fr. 30, en frais de poste ; 1515 fr. 95 en dépenses pour le Contentieux ; 2 fr. pour remboursement d'une cotisation ; 660 fr. 90 en frais d'acquisition de mobilier ; 101 fr. 40 pour le téléphone ; 55 fr. 40 en frais d'omnibus et de voitures ; 76 fr. 60 pour le déménagement ; 231 fr. 50 pour l'éclairage et le chauffage ; 371 fr. 10 en frais divers ; 310 fr. 25 en frais remboursables ; 176 fr. en frais d'impression des statuts, cartes, etc. ; 1881 fr. 95 en frais de personnel ; 2297 fr. 75 pour le *Bulletin officiel* ; 42 fr. 10 pour frais de bureau ; 7324 fr. 75 pour la propagande.

Le solde en caisse au 28 février est de 29.778 fr. 40.

Les comptes sont approuvés.

LE COURRIER. — Il a été expédié, en février 1.530 lettres, 17.987 imprimés, 58 colis postaux. Une grande partie des imprimés ont été envoyés à l'occasion de l'affaire Cyvoct.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — M. le Président informe le Comité Central que la Ligue a reçu en don pour l'œuvre des bibliothèques, de M. le D^r Gley,

36 fascicules de la *Revue de Paris* ; de M. Delpech 4000 ex. de « Trente ans de République » par MM. A. Delpech et Lamy.

Le Comité adresse ses remerciements à M. Delpech.

COMPTE CONTENTIEUX. — M. le trésorier propose au Comité Central de verser au crédit du compte contentieux une somme de 3000 francs, précédemment réservée pour les risques locatifs.

Le Comité Central approuve cette résolution.

L'ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT. — M. le D^r Héricourt est élu à l'unanimité vice-président en remplacement de M. le D^r Reclus, démissionnaire.

LE MONUMENT DE M. TRARIEUX. — Sur la proposition de M. le secrétaire général, le Comité décide :

1^o de souscrire au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, une somme de 1000 francs, pour le monument qui sera élevé à la mémoire de M. Trarieux. Cette somme sera imputée sur les fonds disponibles prévus au budget de 1904 pour 14940 fr. 95 ;

2^o d'ouvrir une souscription personnelle entre ses membres ;

3^o d'adresser un appel à tous les membres de la Ligue.

LE PORTRAIT DE M. TRARIEUX. — M. le secrétaire général informe le Comité Central que Mme Trarieux a l'intention d'offrir à la Ligue un grand portrait à l'huile de M. Trarieux.

Le Comité adresse à Mme Trarieux ses vifs remerciements.

COMMUNICATION DE M. FERNAND DESMOULIN. — M. Fernand Desmoulin est en train d'achever un portrait à l'eau forte de M. Trarieux.

Il propose au Comité Central d'en faire faire un tirage à prix modéré pour les sections de la Ligue des Droits de l'Homme, 5 francs l'exemplaire, par exemple.

Ces exemplaires seraient achetés par les sections ou par les membres des sections qui le désireraient.

Le Comité Central décide qu'une annonce sera publiée au *Bulletin Officiel* pour informer les membres de la Ligue de la proposition de M. F. Desmoulin.

LE PROCÈS DREYFUS. — Le Comité Central décide que le compte-rendu des débats de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation sera tirée à 2.000 exemplaires. Il sera tiré, en plus, 50 exemplaires de luxe sur papier de Hollande.

LE PERSONNEL DE L'INSPECTION DES ENFANTS ASSISTÉS. M. le Président donne connaissance d'un rapport de M. le secrétaire général sur le personnel des enfants assistés. Le Comité Central est heureux de prendre acte de cette victoire du droit. Les documents relatifs à cette affaire seront insérés au *Bulletin Officiel*.

LA SECTION DE BORDEAUX. — M. le secrétaire général informe le Comité Central que la section de Bordeaux est reconstituée.

Elle demande au Comité Central un conférencier.

Le Comité délègue auprès d'elle M. Gabriel Tra-rioux.

« L'OFFICIER DANS LA NATION. » — M. le secrétaire général informe le Comité central que la Ligue a reçu une brochure du commandant Coste, chef-adjoint du cabinet du ministre de la Guerre, intitulée « L'Officier dans la nation » et reproduisant une conférence faite par le commandant Coste aux officiers de la garnison de Bayonne.

Sur la proposition de M. A. Kopenhague, le Comité central décide d'en acheter 600 exemplaires pour les sections de la Ligue.

COMMUNICATION DE LA SECTION DU XX^e ARRONDISSEMENT. — Le Comité central délègue MM. Jean Psichari et Mathias Morhardt auprès de la section du XX^e arrondissement.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE LYON. — M. le

secrétaire général informe le Comité central que M. Jean Appleton a été nommé président de la section de Lyon et M. Jean Lépine secrétaire général.

Le Comité central décide d'adresser à M. Jean Appleton la dépêche suivante :

Le Comité central apprend avec la satisfaction la plus vive que le Comité de la section lyonnaise vous a élu président en remplacement de notre regretté collègue M. Fochier. Il vous adresse avec ses sincères félicitations l'expression de ses sentiments de gratitude pour l'infatigable dévouement dont vous faites preuve chaque jour en faveur de la Ligue des Droits de l'Homme. Et il est convaincu que sous votre présidence la section lyonnaise continuera, fidèle à la grande et noble tâche entreprise, de défendre les victimes des iniquités, et de répandre et de faire aimer les principes de la Déclaration. Veuillez également adresser nos sincères félicitations à votre dévoué collaborateur, M. Jean Lepine.

Le Président : JEAN PICHARI.

LE CONGRÈS DE BÉZIERS. — M. le secrétaire général rend compte au Comité central qu'il a accompagné M. Delpech à Béziers, à l'occasion du Congrès des sections du Midi. Les sections du Midi ont fait aux délégués du Comité central et particulièrement à M. Delpech un accueil enthousiaste. M. Delpech a donné une conférence publique sur la nécessité de continuer la lutte anticléricale. Cette conférence a eu un vif succès.

Le Comité central remercie M. Delpech d'avoir bien voulu le représenter auprès du Congrès des sections du Midi.

La séance est levée à 11 h. 12.

Séance du 18 avril 1904

La séance est ouverte à 9 h. 14, sous la présidence de M. Francis de Pressensé, président.

Sont présents : MM. Francis de Pressensé, prési-

dent, Jean Psichari et D^r Héricourt, vice-présidents, Mathias Morhardt, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Georges Bourdon, Henri Fontaue, Freystatter, Yves Guyot, Louis Havet, Anatole Kopenhague, D^r Louis Lapique, Paul Painlevé, Pierre Guillard, D^r Sicard de Plauzoles.

Excusés : MM. Bergougnan, Gabriel Trarieux.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est approuvé.

ELECTION DU BUREAU. — Le Comité central procède au renouvellement annuel de son bureau.

M. Francis de Pressensé est réélu président à l'unanimité.

MM. Jean Psichari et Héricourt sont réélus vice-présidents.

M. Mathias Morhardt est réélu secrétaire général à l'unanimité.

M. Alfred Westphal est réélu trésorier général.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. Alfred Westphal donne lecture de son Rapport financier qui est ainsi conçu :

Nous avons reçu en mars en cotisations, 20.973 fr. 50 ; en remboursements divers, 324 fr. 60 ; en vente de brochures 142 fr. 55 ; en dons pour brochures, 1.000 fr. ; en dons pour le contentieux 4.640 fr. ; en souscriptions pour le monument Trarieux 402 fr. ; abonnements au *Bulletin Officiel*, annonces et vente de collections reliées, 1.013 fr. 41. ; en souscriptions pour la propagande 431 fr. ; en souscriptions pour l'histoire de la Ligue 303 fr. ; soit au total 29.240 fr. 10.

Nous avons dépensé 23.736 fr. qui se décomposent comme suit :

Remises aux sections, 8.186 fr. 65 ; frais de poste, 2.165 fr. 30 ; remboursement, de cotisations, 7 fr. ; souscription pour le monument Grimaux 260 fr. ; souscriptions pour l'affaire X. (souscription remboursée) 250 fr. ; indemnité pour le secrétaire général et personnel, 2.429 fr. 35 ; en frais divers 1.229 fr. 05 ; frais remboursables 696 fr. 60 ; frais de bureau, 14 fr. 05 ; frais d'éclairage, 71 fr. 30 ; frais de contentieux,

611 fr. 25; frais de téléphone, 12 fr. 75; frais de voitures et d'omnibus, 103 fr. 30; frais d'impression des statuts 160 fr.; frais de chauffage, 104 fr. 95; achat de mobilier, 949 fr. 30; *Bulletin officiel* 2.085 fr. 10; déménagement 117 fr. 35; propagande 2.350 fr. 40; frais d'organisation du Congrès de la Ligue, 636 fr. 60; pour la Bibliothèque de la Ligue, 39 fr. 20; assurances contre l'incendie, 27 fr.; pour la publication de brochures 1.168 fr. 70; dans ce dernier chiffre figure la brochure de M. Anatole France, le *Parti Noir*, pour mille francs.; cette dépense a été couverte par un don d'égalé somme.

Le solde de caisse au 29 février, était de 29,778 fr. 40. Le solde du 31 mars est de 35.282 fr. 50.

Les comptes sont approuvés.

Sur sa demande, M. le trésorier général est autorisé à ouvrir un compte spécial « Souscriptions. »

La prévision budgétaire du compte « Frais divers » est portée à 1.500 francs.

SITUATION GÉNÉRALE. — M. le Président rend compte de la situation générale.

Les adhésions du 1^{er} au 31 mars, ont été de 2.026. Le nombre des décès, démissions, etc., dans la même période a atteint le chiffre de 353. Le nombre des adhérents au 31 mars est de 47.425.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — La Ligue a reçu en don, pour l'œuvre des bibliothèques : de M. Albert Wolff, trois exemplaires de son ouvrage intitulé : « Dialogue entre deux antidreyfusards dont l'un est de bonne foi. » De Mme André, 2 exemplaires de « Travail et Plaisir, » par Ch. Féré.

Le Comité central adresse ses remerciements à Mme André.

LE COURRIER. — Il a été expédié du 1^{er} au 31 mars 6.077 lettres, 6.712 imprimés, 46 colis postaux.

LE CONGRÈS DE 1904. — M. le Secrétaire général est autorisé à publier le compte-rendu sténographique du Congrès dans un numéro spécial du *Bulletin Officiel*.

Le CONGRÈS DE 1905. — M. le Secrétaire général est chargé de demander aux Sections leur avis sur la date du Congrès de 1905.

Les réponses des sections devront parvenir au Comité central avant la fin du mois d'août,

L'AFFAIRE DREYFUS. — M. Gabriel Monod demande au Comité central de publier en brochure de propagande le réquisitoire du Procureur général à la Cour de Cassation, devant la Chambre criminelle. Le Comité central vote en principe cette publication et charge M. le Secrétaire général d'écrire à M. Monod que des souscriptions privées sont nécessaires pour la diffusion de cette brochure.

L'AFFAIRE PASQUIER. — M. le président donne lecture d'un rapport de M. le secrétaire général sur l'affaire Pasquier.

Le Comité central décide qu'une lettre de rappel sera adressée à ce sujet à M. le ministre de l'instruction publique.

LETTRÉ DE M. PAUL DESJARDINS. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Paul Desjardins, annonçant qu'il revient sur sa démission et qu'il reste membre de la Ligue.

LES REFUS D'ASSISTANCE JUDICIAIRE. — M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le garde des Sceaux au sujet des refus d'assistance judiciaire qu'il lui avait signalés.

LA LIGUE ET LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER. — M. le Président donne lecture d'un rapport de M. le secrétaire général, qui est ainsi conçu :

Plusieurs sections ont émis le vœu que le Comité central fit auprès des Compagnies des chemins de fer les démarches nécessaires pour obtenir la réduction de 50 0/0 qui est accordée aux délégués de certaines associations qui viennent à Paris prendre part à leur congrès annuel.

Nous leur avons répondu qu'à diverses reprises, le Comité central a décidé de ne demander aucune faveur aux compagnies de chemins de fer.

C'est ainsi que le Bulletin officiel n'a jamais sollicité aucun permis de circulation pour aucun des conférenciers de la Ligue des Droits de l'Homme encore qu'il puisse prétendre avoir droit, moyennant l'insertion de quelques annonces, à ces faveurs que les Compagnies de chemin de fer accordent à toutes les publications. Mais peut-être le Comité Central tiendra-t-il, à se prononcer une nouvelle fois sur cette question ?

Le Comité Central décide de maintenir sa décision antérieure et de ne pas demander de faveurs aux Compagnies de chemins de fer.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE MENTON. — Le Comité Central ajourne à la prochaine séance l'examen de cette communication.

L'AFFAIRE DE LA SECTION DE FLORENSAC. —Après avoir pris connaissance d'un rapport de M. le secrétaire général sur une plainte adressée à la Ligue au sujet de fraudes électorales qui auraient été commises à Florensac, le Comité Central a adopté la résolution suivante :

Le Comité Central, après avoir pris connaissance de la plainte dirigée contre divers membres de la Ligue à l'occasion des élections municipales qui ont eu lieu à Florensac, le 30 août 1903 :

Décide qu'il y a lieu de procéder à une enquête à ce sujet ;

Et charge M. Bergougnan de vouloir bien y procéder. »

La séance est levée à minuit moins le quart.

Communications des Sections

Les sections organisent l'action locale sur la double base de la Déclaration des Droits de l'Homme et des statuts de la Ligue. Elles émettent les vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour répandre et faire aimer les idées démocratiques de justice et de liberté. Elles sont seules engagées par leurs délibérations. (Art. 15 des statuts.)

Amagne (Ardennes).

Le Dr Sicard de Plauzoles a fait le 24 janvier une conférence sur le *Droit républicain*, sous la présidence de M. Sandrique, député.

Arras (Pas-de-Calais).

Le bureau de la section d'Arras se compose de la façon suivante pour l'année 1904. MM. Charles Sevin, directeur de l'école annexe à l'école normale, président ; Anatole Derville, typographe, conseiller municipal, rue des Trois-Visages, 17, vice-président, Caudron, ancien conseiller municipal, Grande-Place, secrétaire ; François-Ernest Henriot, économiste à l'École normale, rue Neuve-Sainte-Nicaise, trésorier, Gustave Lemelle, avocat, rue des Trois-Visages, 148, Georges Lemoine, représentant de commerce, rue Halle-aux-Poissons, 18, Em. Gauthrin, rédacteur en chef de l'*Avenir d'Arras* Mathon, commis principal des contributions indirectes à Sainte-Catherine-les-Arras, Appolinaire Macron, commis des Mines, faubourg Saint-Sauveur, membres du Comité.

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées Orientales). — Séance du 4 janvier 1904.

Vu les verdicts contradictoires des cours d'assises des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault dans l'affaire Maillols, la section bagnolennaise émet le vœu que la peine de mort soit abolie.

Barbezieux (Charente). — Séance du 31 janvier 1904.

La section de Barbezieux a adopté les résolutions suivantes :
I. Après une lutte de vingt mois, que l'histoire enregistrera

comme une des plus sérieuses, des plus vigoureuses et des plus héroïques qui ait eu lieu depuis trois siècles contre l'esprit des ténèbres, caché sous le nom de nationalisme et de cléricanisme, la section de Barbezieux déclare que M. Combes, président du Conseil du Gouvernement de la République, et président d'honneur de la section de Pons de la Ligne des Droits de l'Homme, a bien mérité de la Patrie et de l'Humanité, et décide que l'avis de ce témoignage de respect et d'estime lui sera communiqué par les soins du Président de la section.

II. Malgré les préoccupations de l'heure présente et toute l'attention que les républicains doivent apporter à la réalisation du but que poursuit le Gouvernement, il n'est pas inutile d'étudier et de préparer l'opinion à l'examen d'autres questions.

La section de Barbezieux signale donc au Comité Central une réforme très digne d'attention, dans l'administration de la Justice. Elle pense qu'il est temps dans l'état social actuel d'assimiler la juridiction des Tribunaux civils à celle des Tribunaux d'administration (Conseils de Préfecture) en ce qui concerne les justiciables et par là permettre à tous particuliers d'obtenir justice entre eux sans frais réels et aussi bien pour tous les cas où les citoyens en appellent aux tribunaux ou sont appelés devant eux.

III. La section de Barbezieux, réunie le 31 janvier 1904, se félicite de l'acte de Justice qui se prépare dans la légalité la plus absolue et que la France, fidèle aux principes de la Révolution attendait du gouvernement de la République. Quelle que soit l'issue de cette nouvelle révision qui nous est annoncée, la section de Barbezieux croit qu'il est utile d'affirmer à cette occasion la grandeur de nos libres institutions qui, pour la première fois dans le monde, ont permis à un citoyen qui se proclame innocent avec l'énergie que l'on sait, de faire réviser son procès jusqu'à ce que tous les moyens légaux aient été épuisés pour mettre en lumière la vérité. Aucune autre nation n'a pu encore offrir un pareil exemple ; constamment la société s'est heurtée à sa propre insouciance et surtout à l'indifférence et à l'égoïsme de l'esprit de corps. Il appartenait à la France de réaliser, après plus de cent ans, dans leur véritable sens l'esprit et la lettre de la Déclaration des Droits de l'Homme.

La section a ensuite voté des félicitations à M. Emile Martin, sous-préfet de Barbezieux, et à M. Gérard, député.

Bellac (Haute-Vienne).

Dans son assemblée générale du 26 mars 1904, la section de Bellac a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Alexandre Penot, docteur en médecine, président ; François Marcoux, adjoint au maire, rue du Coq, vice-président ; Alexandre Dumas, avocat, vice-président ; Chaillé de Néré, professeur à l'école primaire supérieure, placé du Palais, secrétaire ; Baptiste Dubuisson, cordonnier, trésorier ; Baubérot, Jean-Baptiste Maravaud, adjoint au maire ; J. Marcoux, Léonard Garceaux, fondeur, membres du comité.

Blanc (Le) (Indre).

Sous les auspices de la section du Blanc, M. Lucien Le Foyer, avocat à la Cour d'appel de Paris, et vice-président de la section de la Place Vendôme, a fait une conférence sur : « La République et l'École », le 23 janvier, au théâtre du Blanc, devant une nombreuse assistance. On remarquait : MM. Lemaitre, greffier au Tribunal, président de la section ; Audebert, secrétaire ; Tromelin, professeur au lycée, etc.

A l'issue de la conférence, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les citoyens réunis salle Delaunay, au nombre de 450, après avoir entendu la belle conférence faite par M. Lucien Le Foyer, publiciste, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur : « La République et l'École », adressent leurs plus sincères félicitations à M. Combes, président du Conseil, pour l'œuvre de laïcisation qu'il a entreprise, et l'encouragent à persévérer dans cette voie. »

Bletterans (Jura). — Séance du 31 janvier 1904.

I. Considérant que la plupart des hauts emplois de nos grandes administrations sont détenus par des fonctionnaires hostiles à la République ; que c'est surtout dans la magistrature, le clergé et l'armée que le mal est le plus répandu ;

Considérant que le moyen le plus efficace d'épuration réside dans la manière d'opérer le recrutement du personnel, mais que néanmoins des moyens énergiques de répression s'imposent. La section du canton de Bletterans émet le vœu que les manifestants hostiles à la République soient énergiquement réprimés chez les fonctionnaires et que les fonctionnaires de tous ordres soient recrutés exclusivement parmi les anciens élèves

des écoles laïques, après enquête sérieuse sur les antécédents politiques des candidats.

II. Considérant que c'est un devoir pour la société de pourvoir à l'assistance des malades, des vieillards, des orphelins et des infirmes ; que toutes les congrégations sont hostiles à l'esprit démocratique ; qu'elles constituent par leur organisation et par les biens qu'elles détiennent un danger permanent pour la République ;

Considérant que l'adhésion à la règle d'une congrégation constitue une abdication de la personnalité humaine contraire aux droits naturels ; que l'action des missions religieuses à l'étranger s'exerce au profit de l'église, mais qu'elle est plutôt néfaste à l'influence française.

La section émet le vœu : que tous les services d'enseignement et d'assistance soient organisés par la société civile ; qu'il ne soit accordé de subvention à l'étranger et aux colonies qu'aux sociétés animées de l'esprit laïque ; que toutes les congrégations soient supprimées.

Dans la même séance, la section a adressé de nouvelles et chaleureuses félicitations au Ministère Combes pour son attitude vraiment républicaine et la persévérance avec laquelle il soutient les droits de la société laïque contre la coalition des partis rétrogrades.

Boulogne-sur-Seine (Seine). — Séance du 15 janvier 1904.

A la suite de la conférence faite à Boulogne le 8 janvier, par M. le Dr Sicard de Plauzoles, la section de Boulogne constatant sa parfaite communion d'idée avec l'esprit du conférencier, émet le vœu de voir le Gouvernement, continuer avec la fermeté qu'il a montré jusqu'ici, la lutte entreprise contre l'enseignement congréganiste ; de le voir paralyser les efforts sans cesse renaissant du cléricanisme et de la réaction coalisés contre les vrais principes de la République ; de réaliser ainsi un des points essentiels du Progrès social, et de poursuivre dans ce but, la réalisation de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Cahors (Lot).

Dans son assemblée générale du 27 mars 1904, la section de Cahors a constitué son bureau pour l'année 1904 :

MM. Costes, sénateur, notaire, maire de Cahors, président ; Mazères, adjoint au maire, vice-président ; Mazure, professeur

d'histoire au lycée Gambetta, villa Valérie, vice-président; Coneslant, imprimeur, secrétaire, Marmiesse, typographe, secrétaire adjoint; Jules Rigal, instituteur, école de la rue du Lycée, trésorier.

Cannes (Alpes-Maritimes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Cannes.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Louis Corniche, menuisier, rue du Chemin de fer, 16, président; Xavier Dufrene, publiciste, rue Bivouac, 4, vice-président; Arthur Sousman, commerçant, rue Louis-Blanc, 5, vice-président; Emile Jourdan, négociant, rue Hoche, 17, secrétaire; Siméon Augier, employé de commerce, avenue des Marchés, secrétaire-adjoint; Louis Rebuffel, commerçant, rue de Constantine, 2, trésorier; Pons, typographe, rue des Roses, trésorier-adjoint; Georges Thellier, représentant de commerce, rue Rostan, archiviste.

Chalais (Charente).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Chalais.

Elle a élu un comité comme suit :

MM. Mauxion, maire, président, Mansiere, ex-maire de Saint-Christophe, vice-président; Henri Glénisson, négociant, secrétaire; Bertrand, négociant, trésorier.

Chasseneuil (Charente).

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre collègue M. le Dr Courteneuve, conseiller général, président d'honneur de la section de Chasseneuil.

L'adresse de sympathie suivante a été adressée à la famille de M. Courteneuve par la section de Chasseneuil.

« Les citoyens de Chasseneuil, réunis le 11 mars, pour entendre la conférence de M. L. Comte, vivement frappés de la mort de M. le docteur Courteneuve, président d'honneur de la section de Chasseneuil adressent, en cette douloureuse circonstance, leurs plus sincères condoléances à sa famille cruellement épouvée.

Chirac-le-Monastier (Lozère). — Séance du 21 janvier 1904.

La section de Chirac-le-Monastier a émis les vœux suivants :

« L'intérieur des gares étant un lieu public, la section émet le vœu que les manifestations politiques et religieuses y soient rigoureusement interdites et que les agents chargés d'y maintenir l'ordre soient rendus responsables des désordres qu'ils n'auront pas tenté de réprimer.

La section donne son adhésion au vœu formulé par la section de Mende au sujet de l'inscription des élèves ecclésiastiques sur les listes électorales.

Dans sa séance du 17 avril 1904, la section de Chirac-le-Monastier, a nommé M. Bouchard, instituteur public à Chirac, secrétaire-trésorier, en remplacement de M. Emile Poujol.

Collioure (Pyrénées-Orientales). — Séance du 30 janvier 1904.

La section a décidé d'adresser les félicitations à M. Henri Brisson pour son élection à la présidence de la Chambre, juste récompense de son passé tout d'honneur et de probité républicaine.

La section décide ensuite d'adresser à M. Elie Delcros, sénateur des Pyrénées-Orientales et membre de la Ligue des Droits de l'Homme, les chaleureuses félicitations pour la victoire remportée dans le canton de La-Tour-de-France, lors des élections au Conseil général du 24 janvier dernier.

Cosne (Nièvre).

Dans sa séance du 19 mars 1904, la section de Cosne a nommé M. René Billacois, rue de Donzy, 14, président provisoire en remplacement de M. Vautier ; Irénée Gondé, vifiteur, à Saint-Père près Cosne, secrétaire ; Eugène-Victor Girardy, typographe, rue de Paris, 65, secrétaire adjoint.

Dieppe (Seine-Inférieure).

Dans son assemblée générale du 24 mars 1904, la section de Dieppe a procédé à l'élection de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Timothée Loyer, fabricant de briques, route d'Eu, à Neuville-les-Dieppe, président d'honneur ; Léonce Albert Cury, professeur, route d'Eu, 26, à Neuville-les-Dieppe, président ; Rémy Millet, docteur et pharmacien, rue du Bœuf, 39, vice-président ; Moineaux-Lefebvre, restaurateur, arcade de la Poissonnerie, secrétaire ; Teulnières, à Dieppe, secrétaire adjoint ; Jules Alfred Mallet, Grande Rue, 134, trésorier ; Léon Pec-

quet, commerçant, route de Puys, à Neuville-les-Dieppe, trésorier adjoint ; Auguste-Eugène Cléré, serrurier, rue Richard-Simon, 2 ; Eugène-Adolphe Ridet, peintre, rue de l'Hôtel-de-Ville, 43 ; F. Vallery, maître tonnelier, conseiller municipal, rue Lombarderie, 14, membres administrateurs.

Ferté-Macé (La) (Orne).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à La Ferté-Macé.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Lucien Beauvais, instituteur adjoint à l'école primaire supérieure, rue Neuve, 12, président ; Louis Le Cloirec, commis des postes, secrétaire-trésorier.

Feurs (Loire).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme, vient de se constituer à Feurs.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Mollon, conseiller général, président d'honneur ; Grégoire Micolon, conseiller d'arrondissement, maire de Cottances, par Panissières, président ; Antoine Drivet, sculpteur à Feurs, vice-président ; X..., secrétaire-trésorier ; Alexandre Chabat, instituteur, à Feurs, secrétaire-Adjoint ; Antoine Guillaud, aubergiste à Pouilly-les-Feurs ; Clair, instituteur à Vailleilles par Feurs, Pierre Porchère, marchand de bois, à Cleppé, par Feurs ; Brégand, rentier à Feurs ; Alexandre Peronnet, à Feurs ; Francisque Vulin, mécanicien à Feurs, assesseurs.

Fontès (Hérault). — Séance du 30 janvier 1904.

Considérant que les écoles annexes de médecine navale de Brest, Rochefort et Toulon, ne recevant que des étudiants de première année, ne peuvent, en raison même des programmes, leur donner les moindres principes soit de pathologie exotique, soit de chirurgie militaire ou navale, comme leur titre semble l'indiquer ; qu'il existe à Toulon une école d'application recevant les jeunes médecins de marine, et destinée à parfaire leurs connaissances par l'étude de ces points spéciaux, ce qui démontre que cette étude n'a pu être faite antérieurement ; que ces écoles ne répondent donc à aucun besoin, que d'ailleurs le programme de l'examen d'entrée à l'École centrale de Bordeaux est le même que celui de l'École de médecine militaire de Lyon, à laquelle peuvent se présenter les candidats de toutes les facultés indistinctement ; considérant le bénéfice

budgetaire qui résulterait de leur suppression (traitement des professeurs, fournitures de laboratoire, entretien des locaux ; considérant en outre que ces écoles constituent des foyers de favoritisme éhonté ; qu'il est attribué à la fin de l'année à chaque candidat une note dite d'aptitude, allant de 0 à 20, et jouissant du même coefficient que celle attribuée à la composition écrite d'anatomie ou de physiologie ; que ce coefficient étant très élevé (10), il est de constatation courante que les meilleurs élèves, lorsqu'ils ne jouissent pas de suffisantes recommandations, sont éliminés par des cancre plus favorisés ; que la meilleure recommandation est de faire montre d'opinions cléricales et réactionnaires ; considérant enfin qu'il est temps de républicaniser la marine, foyer d'obscurantisme et d'opposition ; émet le vœu que les écoles annexes de médecine navale soient supprimées, et que le recrutement de l'Ecole Centrale de Bordeaux ait lieu par voie de concours entre les étudiants de toutes les facultés françaises, comme cela se passe d'ailleurs pour l'Ecole de service de santé militaire de Lyon.

Fousseret (Le) (Haute-Garonne).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer au Fousseret.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. H. Leygue, député de Muret, square de la Motte-Piquet, à Paris, président d'honneur ; Albert Montamat, négociant, président ; Henri Bacqué, huissier, vice-président ; Julien Aureilhan, propriétaire, vice-président ; Gilbert Rousseau, aide des postes, secrétaire ; Jean Tapie, négociant, secrétaire adjoint ; Émile Cauhopé aîné, négociant, trésorier.

Fréjus (Var).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Fréjus.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. François Girand, sellier au Sud-France, président ; Augustin Agnel, mécanicien au Sud-France, secrétaire ; Etienne Trondet, mécanicien au Sud-France, trésorier.

Grabels (Hérault).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Grabels.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Paulin Jonquet, négociant en vins, président ; Jean

Ricard, boulanger, vice-président; Calixte Guizard, propriétaire, vice-président, Justin Azéma, secrétaire général; Joseph Gros, dépositaire du *Petit Méridional* et de *La Dépêche*, secrétaire adjoint; Lucien Fargues, négociant en vins, trésorier; Louis Laval, garde particulier, commissaire général; André Fleury, propriétaire; Hippolyte Lacombe, coiffeur, commissaires adjoints.

Hasnon (Nord).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Hasnon.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Lesur, maire, président d'honneur; Palmyre Dussart fils, rentier à Hasnon, président; Clément Davaine, ferblantier, vice-président; Maurice Holin, instituteur, secrétaire-trésorier; Clément Larivière, comptable; Parfait Larivière, maire, de Millonfosse par Hasnon, Léon Landas-Petit, marchand de bois, Léon Piette, journalier; Julien Herbaut, facteur, membres du comité.

Lyon (Rhône).

Dans sa dernière séance, la section de Lyon a nommé M. Louis Debieesse, professeur, rue Duguesclin, 92, trésorier, en remplacement de M. Storck.

Mirande (Gers). — Séance du 22 janvier 1904.

Le 22 janvier 1904, la section mirandaise de la Ligue des Droits de l'Homme avait organisé une importante conférence qui a eu lieu au théâtre.

La salle, pourtant assez vaste, était trop petite pour contenir la foule, qui s'était promise de venir entendre M. Delpech, sénateur de l'Ariège, et beaucoup d'auditeurs furent obligés de rester dans les couloirs, ne pouvant prendre place dans la salle.

M. Fargues, président, souhaita la bienvenue à l'éminent conférencier et le présenta au public, qui le salua par de vigoureux applaudissements, puis il donna lecture des lettres d'excuses de MM. Duprat, sous-préfet; Voulens, député et Destieux-Junca, sénateur.

La parole lui ayant été donnée, M. Delpech commença sa conférence, au milieu d'un parfait silence. Il parla de la marche des idées depuis le début de l'affaire Dreyfus, peignit, en traits énergiques, la situation lamentable de l'opinion publique

en 1898, et dit à quelles faiblesses se heurtèrent les ouvriers de la première heure, les Scheurer-Kestner et les Trarieux.

Puis il a montré le chemin parcouru depuis lors grâce à l'action de la Ligue, grâce surtout à la puissance de l'idée de Justice.

Il fit ensuite l'historique politique de ces dernières années, avec les conséquences inévitables que l'affaire Dreyfus provoqua dans son domaine, par l'abandon de la politique de l'esprit nouveau et le retour aux véritables traditions républicaines. Il indiqua, au milieu de chaleureux applaudissements, l'œuvre de saine politique et de saine morale de M. Waldeck-Rousseau, œuvre poursuivie et complétée par M. Combes.

En quelques mots, il fit promptement justice des accusations d'intolérance et de sectarisme que les partis rétrogrades adressent aux républicains, qui veulent assurer au contraire la liberté de conscience.

M. Delpech rappela aussi les nombreux services rendus par la Ligue : affaire Cyvoct, affaires des Bon-Pasteur, affaire du soldat Voisin, etc., etc., et démontra, par des exemples probants que, seul, le régime républicain s'est inspiré de l'idée de Justice par ses réformes économiques et par des lois d'assistance.

La conférence prit fin, après un vibrant appel adressé à l'assistance, en faveur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Lorsque les applaudissements et les ovations qui soulignèrent la péroraison de M. Delpech eurent cessé, M. Sériac, conseiller général de Mirande, président d'honneur de la section, remercia le sénateur de l'Ariège d'avoir répondu à l'appel des Mirandais et manifesta sa joie de voir que les théories républicaines émises par lui avaient été comprises et applaudies par l'assistance.

L'ordre du jour suivant, présenté par le président, a été voté à l'unanimité :

« Les citoyens, réunis dans la salle du théâtre de Mirande, après avoir entendu MM. Delpech et Sériac, félicitent l'éminent sénateur de l'Ariège pour le concours qu'il apporte à la défense des immortels principes de la Révolution ; félicitent également M. Sériac de sa politique de fidélité aux principes républicains et prient MM. Delpech et Sériac d'être leurs interprètes auprès de M. Combes, président du Conseil, pour l'engager à persévérer dans sa politique faite toute entière de logique et de sincérité. »

Montech (Tarn-et-Garonne).

Le jeudi 21 janvier, M. le sénateur Delpech, membre du Comité central de la Ligue, a donné une conférence sous les auspices de la section de Montech. Plus de 600 personnes y assistaient.

M. Fèvre, percepteur, président de la section, souhaite une bienvenue cordiale au citoyen Delpech, propagandiste infatigable, démocrate intègre, passionné serviteur de la justice et de la vérité, défenseur de toutes les nobles causes. Au nom des 140 membres de la section et de leurs invités, il se réjouit de la venue d'un des hommes qui honorent le plus la démocratie. Il se félicite aussi de la présence de M. le député Sénac, de M. le sous-préfet, des autres personnalités, de la presse, etc., présence qui prouve que la Ligue peut compter sur le concours loyal de tous les républicains sincères dans son œuvre exclusivement consacré à la défense de l'humanité, du droit et de la justice.

M. Delpech prend ensuite la parole et son apparition à la tribune est saluée de vifs applaudissements et d'acclamations.

L'honorable sénateur de l'Ariège remercie la section de Montech de l'avoir convié à une fête aussi belle et aussi réussie, qui démontre ce que peuvent les républicains, quand ils savent placer leur idéal généreux au-dessus des mesquines querelles de personnes et de clochers. Rares sont les sections rurales aussi bien organisées et aussi nombreuses que celle de Montech.

Après avoir félicité le comité de Montech de son activité civique, M. Delpech aborde la politique générale et montre ce que fut, depuis 1879, l'œuvre républicaine et l'action persistante de tous les novateurs contre les manœuvres de la congrégation.

« Au début, après l'ordre moral, dit-il, l'opposition aux abois annonçait à la France des bouleversements sans nombre grâce à la République, la France allait perdre son prestige et son rang dans le concert des nations. Voyons si ces prophètes de malheur avaient raison. »

L'orateur divise en trois parties la période républicaine. Dans la première s'affirment des personnalités d'élite : Gambetta, Paul Bert, Jules Ferry. Ces hommes, ayant au cœur la foi républicaine, ont vu du premier coup d'œil ce qu'il fallait faire. Le pays était dominé par une force occulte qui le courbait sous son joug. Les consciences, opprimées et déprimées par cette armée internationale et romaine qu'on nomme la

Congrégation, s'étiolaient ; il fallait réagir sans tarder : ils créèrent l'enseignement laïque.

Cette période de franchise et de loyauté ne dura guère : la complaisance, la trahison, la lâcheté la remplacèrent.

Après ces grands hommes disparus prématurément, leur entourage, composé de personnalités de moindre envergure que l'orateur compare aux généraux d'Alexandre, prit la direction des affaires.

« Le parti républicain, continue l'orateur, se divisa en radicaux et opportunistes. Ces derniers, justement flétris de l'épithète de politiciens et ayant Méline à leur tête, commencèrent une politique de trahison républicaine et livrèrent complètement la République à la réaction.

« La Ligue releva la tête : l'affaire Dreyfus en fut la preuve manifeste. On fut surpris de découvrir l'armée et presque toutes les grandes administrations inféodées à la Congrégation.

« On comprit le danger et les républicains se ressaisirent.

« Quelques courageux citoyens fondèrent la Ligue des Droits de l'Homme qui, déclare l'orateur, ne fait pas de politique et n'est inféodée à aucun parti.

« La Ligue est la plus belle œuvre qu'un peuple des temps modernes ait accomplie. Elle comprend toutes les nuances politiques du bloc républicain, toute la gamme des hommes de liberté et de justice.

« Ce groupement a eu pour résultat de ramener notre pays en République et de nous donner un gouvernement qui fût républicain et qui revienne enfin aux traditions d'honnêteté démocratique. Grâce au ministère Combes, nous avons repris la lutte nécessaire contre la Congrégation.

« C'est M. Waldeck-Rousseau qui eut le courage d'entreprendre le combat. »

Et M. Delpech montre la différence énorme qui existe entre les associations d'hommes, de citoyens libres, qui discutent sans renoncer à aucun droit essentiel de l'humanité, et les congrégations.

« La lutte est engagée entre les esprits libres et la congrégation. On doit être nettement d'un côté ou de l'autre, car, entre nous, c'est un duel à mort.

« Nous ne voulons plus qu'il y ait de religions officielles : supprimons donc le Concordat et le budget des cultes.

« On me traite de sectaire : c'est une injure gratuite. Je

suis un homme passionné, et je m'en honore, parce que je lutte, parce que je vis.

« Pour éviter de violents heurts des consciences et des traditions, au risque de mécontenter certains amis anticléricaux, le « sectaire » que je suis proposera un amendement à la suppression du budget des cultes, afin que tous les prêtres qui sont en fonctions et qui ne peuvent pas changer tout de suite de profession reçoivent jusqu'à la fin de leur vie leur traitement ; à la condition toutefois qu'ils respectent les lois établies.

« Voilà la politique honnête que nous poursuivons. Et les manifestations de sympathie, les témoignages de confiance que reçoivent tous les jours le ministre Combes et les parlementaires qui défendent sa politique montrent bien que l'opinion publique est avec nous.

« C'est par cette attitude droite et fière que la Ligue et le bloc républicain ont triomphé malgré les tentatives de violence et les pires appels aux passions malsaines dont nous avons été victimes. »

Et le sénateur Delpech, toujours très applaudi, rappelle l'œuvre de défense des faibles, entreprise par la Ligue ; il cite les nombreux cas où des victimes d'injustices ont reçu satisfaction.

Il termine son éloquent discours en affirmant que la Ligue des Droits de l'Homme a droit à la sympathie et au respect de tous, car elle a pris à cœur la défense de ce qui est louable et respectable entre tout, la Vérité et la Justice.

Une triple salve d'applaudissements accueille cette péroraison.

A l'issue de la conférence, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité.

« Les républicains réunis le 21 janvier sous les auspices de la section de la Ligue des Droits de l'Homme à Montech, pour écouter la conférence de l'éminent sénateur Delpech, adressent leurs félicitations à M. Combes, président du Conseil, et l'encouragent à persévérer dans la lutte entreprise contre la réaction cléricale afin de la terrasser définitivement ».

Nord des Ardennes (Ardennes).

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Emile Docquin, ancien adjoint au maire à Bontancourt, et de M. Jules Chevalier, conseiller général, conseiller municipal de Mézières, tous deux membres de la section du Nord des Ardennes.

Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

La section nuitonne de la Ligue des Droits de l'Homme vient de perdre son ancien président, le citoyen Félix Noellat. Ses obsèques purement civiles ont eu lieu à Vosne-Romanée, le dimanche 24 avril 1904.

Panissières (Loire).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Panissières.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Mollon, conseiller général, président d'honneur ; Grégoire Micolon, conseiller d'arrondissement, maire de Cottances par Panissières, président, Ducreux-Landrivon, président du Comité républicain, vice-président ; Jean-Baptiste Vigouroux, directeur d'école, secrétaire-trésorier ; Antoine Rousset, instituteur à Panissières, secrétaire adjoint ; Joannès Blein, conseiller municipal à Panissières ; Pierre Verrière, tisseur, à Panissières, Marie-Edmond Maillavin, jardinier, à Panissières, Denis Varillon, cultivateur, à Pérepoint-Panissières, Antoine Jacquemot, cafetier, à Panissières, Antoine Cancalon, maçon à Panissières, assesseurs.

Paris. — Monnaie-Odéon (VI^e Arrt).

Dans sa dernière séance la section de Monnaie-Odéon a nommé, M. le docteur Paul Langlois, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, rue de l'Odéon, 12, président d'honneur ; Jules Wallet, photographe, rue Guisarde, 16, président ; Eugène Marcelon, rue Mazarine, 54, secrétaire trésorier, Roux, étudiant en médecine, rue de Buci, 3, secrétaire trésorier adjoint.

Paris. — Quartier de la Folie-Méricourt (XI^e Arrt).

Dans sa séance du 25 avril 1904, la section de la Folie-Méricourt a nommé M. Paul Seiler, passage d'Angoulême, 4, secrétaire en remplacement de M. Lebrouseard.

Paris. — Quartier Rochechouart (IX^e Arrt). — Séance du 14 mars 1904.

La section de Rochechouart a élu son bureau pour 1904-1905 qui se trouve ainsi composé :

MM. Armand Brette, publiciste, rue Rochechouart, 59 bis, président ; E. Doungnon, architecte, adjoint au maire du

IX^e arrondissement, avenue Trudaine, 31, vice-président ; Gustave Kahn, employé, faubourg Poissonnière, 183, vice-président ; A. Cremnitz, professeur, rue Condorcet, 74, vice-président ; Jean Charrière, employé, faubourg Poissonnière, 175, secrétaire ; Louis Thuillier, employé, rue de la Tour d'Auvergne, 5, secrétaire ; B. Garfunkel, imprimeur, rue Lantonnnet, 8, secrétaire ; Jules Jacob, industriel, faubourg Poissonnière, 123, trésorier ; Jules Strauss, industriel, faubourg Poissonnière, 123, trésorier ; Abram-Salvador, receveur des Douanes, rue Thimonnier, 5, Jules Baur, rue Condorcet, 62, Auguste Beleurgey, faubourg Poissonnière, 189, Maurice Chataignier, rue des Martyrs, 40, Adrien Dreyfus, rue Lantonnnet, 3, G. Enriquez, avocat, rue Dunkerque, 79, Maurice Hirsch, rue Viollet-le-Duc, 41, Lucien Horr, employé, rue Turgot, 24, Fernand de Jong, employé, rue de la Tour-d'Auvergne, 14, Léon Kaan, libraire, rue Lafayette, 83 bis, Emile Kahn, professeur, faubourg Poissonnière, 183, Emile Lambert, employé, faubourg Poissonnière, 131, Mayer Lambert, professeur, avenue Trudaine, 27, Lehmann docteur, rue Maubeuge, 53, Léoboldti, rue Maubeuge, 42, A. Liaume, rue Lallier, 6, Lucien Lion, rue de Dunkerque, 62, Henry Mayer, employé, rue Rochechouart, 51, L. Monvoisin, rue des Martyrs 72 bis, Netter Maurice, négociant, faubourg Poissonnière, 159, M^{me} Pitsch, rue Maubeuge, 43, Edmond Rousselle, rue Bellefond, 35, Georges Weill, rue Maubeuge, 29, Wimphen, rue Maubeuge, 17, Armand Wolff, faubourg Poissonnière, 113, membres du comité.

Paris. — Quartier de Picpus. — Bel-Air (XI^e Arrt).
— Séancédu 20 janvier 1904.

La section du XII^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen, après avoir entendu une causerie faite par le citoyen Jean Allemane, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens faisant partie de la section du XII^e arrondissement, invitent le ministre de la Guerre à présenter à la Chambre un projet de loi supprimant radicalement les Conseils de guerre ».

Pons (Charente-Inférieure).

La section de Pons s'est réunie le 29 novembre 1903. M. le D^r Torchut, président de la section de Royan, a fait une intéressante conférence sur l'action de la Ligue. L'assemblée a ensuite voté l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis salle des Halles, le 29 novembre, sous la présidence de M. Etienne Landreau, président de la section de Pons, après avoir entendu la conférence de M. le D^r Torchut, remercient le conférencier de l'éloquent exposé qu'il a fait du but de la Ligue; félicitent M. Combes, président du Conseil, leur éminent compatriote, de l'énergie qu'il déploie dans la lutte pour la défense et pour l'action républicaines et engagent le gouvernement à persévérer dans la voie où il est entré et à poursuivre le triomphe définitif de la société laïque. »

Pontarlier (Doubs).

La section de Pontarlier vient de faire une perte cruelle en la personne de son dévoué trésorier, M. Emile Kohler, coiffeur, qui a succombé après six mois d'une douloureuse maladie.

Rambervillers (Vosges). — Assemblée générale du 27 décembre 1903.

La section de Rambervillers a décidé d'adresser à M. le Président du Conseil le télégramme suivant :

La section de Rambervillers de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen, qui comprend plus de 100 membres, adresse à M. Emile Combes l'expression de sa gratitude et de son dévouement pour l'énergie et la constance qu'il apporte à la défense et à la consolidation de la République laïque.

En réponse à l'adresse ci-dessus, M. le Préfet des Vosges a adressé M. Lardier, président de la section, la lettre suivante :
Epinal, 5 janvier 1901.

Monsieur le Président,

Monsieur le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, en réponse à l'adresse des félicitations que vous lui avez adressée, au nom de la section de Rambervillers de la Ligue des Droits de l'Homme, me charge de vous adresser les remerciements du gouvernement qui a été très touché de cette manifestation.

Agrez, Monsieur le président, etc.

Le Préfet des Vosges,
TALLON.

Remiremont (Vosges).

Le bureau de la section de Remiremont est ainsi composé :

M. Gustave Martin, inspecteur d'assurances, président ; Eugène Levaxelaire, négociant, vice-président ; Joseph-Marie Houot, publiciste, rue de la Franche-Pierre, 10, secrétaire ;

Albert Grivel, professeur au Collège, secrétaire adjoint ; Charles Demange, comptable, faubourg d'Alsace, 25, trésorier ; Gabriel Houot, serrurier-électricien, Grande-Rue, 118 ; Edmond Humbert, épiciier, agent d'assurances, rue de la Courtine, 1 ; Jules Lambert, employé de l'Usine de Béchamp ; Paul Nardin, buffetier à la gare, membre du Comité.

Roanne (Loire).

La section de Roanne s'est réunie le 3 janvier sous la présidence du citoyen Dupont. Celui-ci a fait une conférence très intéressante sur le thème : « Eclairons le pays. »

Le docteur Waitz, trésorier, a montré la marche ascendante de la société par l'augmentation des membres de la section actuellement au nombre de 640. Les cotisations pour l'exercice de 1903 ont atteint 1.933 fr. 35.

Les adresses suivantes ont été adoptées :

I. « La section roannaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a l'honneur de prier M. Combes, président du Conseil, d'agréer l'expression de ses plus vives félicitations pour sa dernière communication au Sénat et pour la persévérante énergie qu'il déploie dans la défense des institutions laïques et républicaines ; elle compte sur sa vigilante fermeté pour faire aboutir les réformes attendues par la démocratie, entre autres : le vote des lois sur le monopole de l'enseignement ; sur la gratuité de l'enseignement à tous les degrés et par voie de concours ; la séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression des Conseils de guerre en temps de paix. »

II. « A M. Pelletan, ministre de la Marine, leurs plus vives félicitations pour les réformes profondes qu'il apporte chaque jour — avec la ténacité d'une intelligence d'élite et d'une âme fortement trempée — dans son ministère où il semble que doive subsister un esprit rétrograde autant que surané.

Ils saluent en lui celui qui aura mérité le titre, devenu si rare, de ministre réformateur. »

III. « A M. le président Magnaud, leurs plus vives et leurs meilleures félicitations pour les jugements de haute humanité et de véritable justice sociale qu'il rend avec un esprit de progrès, une largeur de sentiments, un élan de cœur dignes de servir d'exemple à une magistrature trop souvent esclave des vieux Codes qui ne répondent plus aux aspirations de la Démocratie française. »

Le citoyen Grant de Vaux, percepteur au Coteau, propose d'adresser aussi des félicitations au ministre des finances pour

le fait rare d'avoir fait voter le budget sans douzièmes provisoires. (*Adopté*).

Le citoyen Charpin appelle l'attention de l'assemblée sur la situation qui est faite aux surnuméraires des finances dépourvus de fortune personnelle qui ne gagnent presque rien et attendent vainement un avancement.

Le citoyen Grant de Vaux donne des explications complémentaires. Il montre comment les fondés de pouvoirs et caissiers des recettes particulières peuvent seuls être nommés percepteurs, tandis que les commis de perceptions et de recettes n'y ont pas droit. C'est, dit-il, une flagrante injustice.

Les citoyens Charpin et Grant de Vaux proposent un vœu ainsi conçu :

« Considérant qu'aux termes de l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme, tous les citoyens étant égaux devant la loi, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents ; considérant que, par cette déclaration, l'assemblée nationale a eu évidemment pour but de mettre un terme aux privilèges iniques que le soi disant droit de naissance établissait sous l'ancien régime ; considérant qu'en instituant dans certains services publics, tels que l'enseignement, les douanes, les postes et les contributions directes et indirectes, etc., un surnumérariat gratuit ou à peu près gratuit et de longue durée, la bourgeoisie a voulu remplacer, à son profit, le droit de naissance par le droit de fortune et réserver spécialement aux citoyens aisés l'accès dans ces administrations ; considérant que ce mode de recrutement est antidémocratique et se trouve en contradiction formelle avec l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme, la section roannaise émet le vœu que le surnumérariat des administrations, tel qu'il existe, soit radicalement supprimé en France, et prie le Comité central d'intervenir énergiquement auprès des pouvoirs publics en vue d'obtenir que tout citoyen ait droit à une rémunération suffisante à partir du jour où il sera appelé à consacrer son travail au service de l'Etat.

« Considérant que les commis de perceptions et de recettes ont les mêmes aptitudes que les fondés de pouvoirs et les caissiers aux fonctions de percepteur, et qu'il est par conséquent injuste de les en écarter.

« La section roannaise émet le vœu que la distinction signalée ci-dessus soit supprimée, que les commis soient, en conséquence, admis à être nommés à une perception. »

Le citoyen Bertrand émet l'avis que ces emplois devraient être attribués à ceux qui auraient subi avec succès un examen à cet effet. (*Assentiment*).

Des bruits de guerre en Extrême-Orient prenant une certaine consistance, le citoyen secrétaire propose le vœu suivant qui est adopté :

« La section roannaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen émet le vœu que l'article 19 de la Convention de La Haye signée par les 26 puissances contractantes et prévoyant la conclusion de conventions d'arbitrage entre ces puissances, reçoive sans plus de retard son application, dans l'intérêt général de la Paix et pour le développement matériel et moral du progrès en France comme dans tout Etat civilisé.

« La section adresse ses félicitations à M. d'Estournelle de Constant, président du groupe parlementaire français de l'arbitrage international ».

Le port d'armes par les militaires en temps de paix et en dehors du service ayant donné lieu, ces temps derniers, à des regrettables incidents dans plusieurs villes, la section émet le vœu que le ministre de la Guerre se décide enfin à accorder satisfaction aux hommes de bons sens qui estiment que le prestige de l'armée et de la sécurité des frontières n'exigent pas de faire courir aux civils les dangers de la rencontre de soldats ivres.

La section émet également les vœux suivants :

I. « La section roannaise de la Ligue des Droits de l'Homme le vœu que toutes les municipalités suppriment les prestations et les remplacent par des centimes additionnels, ainsi que la loi le leur permet ; elle proteste énergiquement contre les municipalités qui se refusent à accomplir cette réforme démocratique.

II. « Considérant qu'en cas d'accident, là où les victimes ont besoin immédiatement des secours qui leurs sont dûs, la section roannaise de la Ligue des Droits de l'Homme émet le vœu que les pouvoirs publics modifient au plus tôt la loi, indiquant que l'indemnité en cas d'incapacité de travail soit due à dater du lendemain même de l'accident. »

Ruoms (Ardèche). — Séance du 24 janvier 1904.

La section de Ruoms a adopté la résolution suivante :

« A l'issue de la réunion pour la formation d'une section de la Ligue des Droits de l'Homme du Citoyen à Ruoms (Ar-

dèche), les membres présents adressent leurs sentiments de vive sympathie au citoyen de Pressensé, président de la Ligue et le chargent de transmettre à M. Combes, président du Conseil, leurs sincères félicitations pour sa politique nettement anticléricale. Ils l'engagent à persévérer dans cette voie jusqu'à la complète réalisation du programme des réformes démocratiques et sociales. »

Sables-d'Olonne (Vendée).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer aux Sables-d'Olonne.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Mourat, négociant, président ; Baudronet, greffier de la justice de paix, vice-président ; Denis, agent-voyer cantonal, secrétaire ; Le Breton, vérificateur des douanes, trésorier ; Fontaine, mécanicien, Audubon, propriétaire ; Giret, propriétaire ; Boisseau, télégraphiste ; Maratier, agent-voyer cantonal à Palluau ; Mallet, voyageur de commerce, à Talmont, membres du comité.

Sahorre (Pyrénées-Orientales).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Sahorre.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Jean-Pierre Sangerma, retraité, président ; Michel Thorent, cordonnier, vice-président ; Jean Thorent, propriétaire, secrétaire ; Pierre Moné, maçon, trésorier ; Jean Berjean, propriétaire, Jean Grimaud, mineur, membres du comité.

Saint-Ouen (Seine).

Dans sa dernière séance la section de Saint-Ouen a nommé M. Gustave Lesesne instituteur à l'école du centre, place de la Mairie, secrétaire général, A. J. Bonneville, fils, employé, rue Villa Biron, 33, secrétaire adjoint ; Paul Kerber, instituteur, Av. des Batignolles, 50 bis, secrétaire adjoint ; Albert Thiollot, instituteur, avenue des Batignolles, 80, trésorier, Emmanuel Lefèvre, typographe, rue Georges, 13, trésorier adjoint ; Alfred Derennuson, dessinateur, quai Seine, 22 ; Fernand Paul Bazin, architecte, rue Pasteur, 48 ; Gustave Delen, employé, av. des Batignolles, 80 ; E. Philippe, av. Michelet, 25 ; Jacques Michel charron, rue Garibaldi, 32, Henri Fongerat, architecte, av. des Batignolles, 80 ; Gustave Kist, typographe, av. Michelet, 114 ;

Debray, rue Raspail, 8; Charles Castel, comptable, rue Montmartre, 21; E. Lemaréchal fils, employé, av. des Batignolles, 54, membres du comité; L. Lamotte, 8, rue Raspail, Edouard Roux, sellier, boul. Victor Hugo, 37; Théophile Küffer, couvreur, place de la République, 49, commission de contrôle.

Sospel (Alpes-Maritimes).

Dans sa séance du 2 janvier 1904 la section de Sospel après s'être constituée, a envoyé un salut fraternel à toutes les sections de France, et a pris l'engagement sincère de faire une œuvre vraiment républicaine et démocratique quoique étant dans un centre inféodé au cléricisme.

Elle rend hommage au Comité central pour le dévouement qu'il porte à la défense des droits des citoyens.

Elle s'engage pour sa part à collaborer dans la mesure de ses forces au triomphe de l'Idéal de nos ancêtres de la Révolution.

Tananarive (Madagascar).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Tananarive. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Jean Domec, avocat, président; Joseph Rebuffat, industriel, rue Amiral-Pierre, secrétaire; Georges Cassaigne, inspecteur des Bâtiments civils, secrétaire-adjoint; Dreyfus, négociant, rue Amiral-Pierre, trésorier; Paul Fumaroli, négociant, avenue Grandidier; Joseph Vivarès, entrepreneur, rue Ranchot; Joseph Richard, entrepreneur, avenue Grandidier, Emmanuel-Henri de Costa, membres du Comité.

Toulouse (Haute-Garonne).

Dans son assemblée générale du 25 mars dernier, la section de Toulouse a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Joseph Raynaud, dessinateur principal à la Compagnie des chemins de fer du Midi, place Dupuy, 24, président; Paraf, professeur à la Faculté des sciences, vice-président; Fraysinet, avocat à la Cour d'appel, vice-président; Fernand Saurat, avocat, rue Sainte-Ursule, 10, secrétaire général; F. Dufaure, comptable, place Vicror-Hugo, 19, trésorier.

Tournon (Ardèche). — Séance du 30 janvier 1904.

La section de Tournon, par un vote unanime, adresse toutes

ses félicitations à M. Combes, président du Conseil des Ministres, pour la réponse prompte, directe, accablante et vraiment patriotique aux injustes attaques des ennemis coalisés du Gouvernement de la République, à l'occasion de l'expulsion de l'abbé Delsor et elle forme le vœu ardent que le ministère actuel dure jusqu'à pleine libération des esprits et des consciences.

La section, réunie en assemblée générale, particulièrement heureuse de voir arriver à la présidence de la Chambre des députés l'intègre et vaillant républicain M. Brisson, lui adresse ses sincères félicitations.

Tours (Indre-et-Loire).

Dans sa dernière séance, la section de Tours a nommé M. Thuelin, rue Edgard-Quinet, 35, trésorier, en remplacement de M. Schlumpf.

Valenciennes (Nord).

Dans sa dernière séance la section de Valenciennes a nommé, M. Carion Magloire, chef comptable, rue Pasteur, 41, trésorier en remplacement de M. Mullet.

Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

La section de Villefranche-de-Rouergue, a nommé dans sa dernière séance, M. Louis Lacombe, député de Rodez, président d'honneur.

Les abonnés au " BULLETIN OFFICIEL "
dont l'abonnement expire à la date du
1^{er} juillet 1904, sont instamment priés de
nous en adresser sans retard le renou-
vèlement afin d'éviter toute irrégula-
rité dans le service.

Sauf avis contraire de leur part, nous
leur ferons présenter dans les premiers
jours de juillet un reçu du montant de
leur abonnement augmenté de 0 fr. 50
pour les frais de recouvrement.

Le Secrétaire général-gérant : MATHIAS MOBHARDT.